

LE
SYMBOLISME

REVUE BIMESTRIELLE

N° 1/335.

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1957.

Fondateur : OSWALD WIRTH (1912-1943)

SOMMAIRE :

Rev. Keith DEAR. — Naissance de l'Ordre des C.B.G.S.	3
Gaston MOYSE. — Le Maçon libre dans la Loge libre	35
Marius LEPAGE. — L'Ordre et les Obédiences (Fin)	40
Bibliographie	46

DIRECTION :

Marius LEPAGE

23, Rue André-de-Lohéac, Laval (Mayenne)

ABONNEMENTS :

L'abonnement annuel comprend six numéros de 64 pages au minimum, paraissant tous les deux mois, à partir de Septembre.

France et Union Française :

Envoi sous bande 800 fr.
Sous pli fermé 1.100 fr.

Etranger (Union Postale) :

Sous bande 900 fr.
Sous pli fermé 1.400 fr.

Adresser les abonnements à :

M. Marius LEPAGE, 23, rue André-de-Lohéac, Laval (Mayenne). Compte chèques postaux : RENNES 1320-79.

Prix du numéro : 165 francs

Dépositaires :

LE BIBLIOMANE, 2, avenue Trudaine, PARIS (IX^e).
LIBRAIRIE VÉGA, 175, bd Saint-Germain, PARIS.
LIBRAIRIE NICLAUS, 34, rue Saint-Jacques, PARIS.
LIBRAIRIE « LA TABLE D'EMERAUDE », 21, rue de la Huchette, PARIS 5^e.
LIBRAIRIE CHACORNAC, 11, quai Saint-Michel, Paris.
LIBRAIRIE DERAIN, 128, rue Vauban, LYON, 6^e.
LIBRAIRIE L'INCUNABLE », 16, rue Nazareth, Toulouse (H.-G.)
LIB. E. ERLERS, 68, av. J.-Volders, BRUXELLES (Belg.).
LIB. VAN DE GRAAF, 53, rue Mallbran, BRUXELLES (Belg.).

AVIS AUX LECTEURS

Le Symbolisme est une Revue absolument indépendante. Elle n'est subventionnée ni contrôlée par aucune organisation ou obédience.

La Direction, tout en se réservant le droit de choisir parmi les textes qui lui sont adressés, laisse aux auteurs une entière liberté d'expression. Mais il est bien entendu que leurs thèses n'engagent que les signataires.

LE SYMBOLISME



REVUE BIMESTRIELLE
DE PHILOSOPHIE MAÇONNIQUE
INITIATIQUE ET TRADITIONNELLE



QUARANTIÈME ANNÉE

1957 - 1958

DIRECTION :

MARIUS LEPAGE, 23, rue André-de-Lohéac
LAVAL (Mayenne).

Stricte Observance, et nous n'essaierons pas de suivre les retours de la fortune des Chevaliers Bienfaisants eux-mêmes jusqu'aux temps présents, bien qu'il existe encore des associations qui en représentent l'activité à différents degrés (ou le besoin qu'ils voulaient satisfaire), en Suisse, en France, en Angleterre et aux États-Unis. Je m'en tiendrai presque entièrement au Convent des Gaules et aux événements qui l'ont amené, bien que le résumé très bref de la doctrine de Pasqually donné ci-dessous pourra aider à la compréhension des buts visés par Willermoz.

Martinez de Pasqually — dont le nom a été épelé de plus d'une douzaine de façons différentes par divers auteurs (1), dont la nationalité est encore sujette à controverse, et dont on n'a pu établir de manière définitive la date et le lieu de naissance (2) — se fit connaître pour la première fois lorsqu'il institua plusieurs organismes quasi-maçonniques à Bordeaux, Toulouse et ailleurs, très probablement en 1754 et certainement pas plus tard qu'en 1760 (3). N'ayant pas réussi à obtenir une reconnaissance satisfaisante de la part de la Grande Loge des Francs-Maçons réguliers, il créa un nouveau rite de son propre crû sous le titre imposant de « Franc-Maçonnerie des Chevaliers Maçons Elus Coens de l'Univers » et institua un « Tribunal Souverain » à Paris en Mars 1767 (4).

Notre connaissance de la doctrine de Pasqually a été recueillie des rites qu'il a institués, des lettres (en particulier celles adressées à Willermoz) d'instructions détaillées aidant à suivre certaines pratiques théurgiques, et de son ouvrage en manuscrit: « Traité de la Réintégration des Êtres dans leurs

premières propriétés, vertus et puissances spirituelles et divines » (5). Ce dernier ouvrage est volumineux, et il traite d'un choix étendu de sujets, mais sous une forme très désordonnée et mal présentée. Les disciples de Pasqually vivaient à une époque qui a vu naître des efforts portant vers un nombre de directions différentes en vue d'en savoir encore plus au sujet de la vie au delà du tombeau ; il était tout naturel, en conséquence, que leur intérêt se concentre principalement sur la partie de la doctrine qui traitait du sujet du Salut personnel.

Après avoir fait allusion à la doctrine de la chute, tout d'abord des anges, puis de l'homme, Pasqually enseignait que tout le genre humain, après le meurtre d'Abel, descend de Caïn et de Seth respectivement. Il a représenté les descendants de Cain comme étant déjà condamnés à souffrir un châtement éternel à la fin de leur vie ici-bas, tandis que devant les enfants de Seth s'étendait la possibilité d'être réintégrés dans les propriétés, vertus et puissances, spirituelles et divines, qui appartenaient au genre humain avant la chute (6). De découvrir s'il figurait au nombre des descendants de Seth devint alors l'espérance et le but de chacun des Coens les plus ardents.

Comment y parvenir ? En suivant dans le plus grand secret, et d'habitude à l'un des équinoxes, un rituel compliqué qui variait selon la personne et consistait en exorcismes, propitiations, encensements et évocations théurgiques (7). Si l'opérateur avait du succès, il était récompensé par une « Passe », le terme employé par Pasqually pour désigner un phénomène éphémère, tel qu'une sen-

sation ressemblant à la chair de poule, des sons indistincts, des éclairs de lumière ou des formes de feu furtives (8). Il n'est pas suffisamment établi que des apparitions véritables se soient produites comme le prétendent certains (9).

Avoir fait l'expérience d'une « Passe » à la suite de ses propres efforts équivalait à une garantie de salut (10). Cela voulait dire que l'individu avait l'assurance de la régénération, c'est-à-dire de l'admission au royaume des cieux après sa mort, en attendant d'être complètement réintégré dans le caractère et la capacité spirituelle originels qui étaient l'apanage du premier homme avant la chute. La « Passe » indiquait aussi la formation d'un lien avec un Ange bénéfique ; car on considérait que les descendants de Seth ne pouvaient même pas accomplir leur réintégration dans le divin par leurs propres moyens, mais que l'aide des anges était nécessaire dans tous les cas (10 A).

Retournons maintenant à notre sujet principal. A vrai dire, l'introduction de la Stricte Observance allemande en France eut lieu en 1772, lorsque le baron de Weiler, agissant en qualité de Vicaire Général du baron de Hund, Grand Maître de la VII^e Province, consacra dans les formes à Strasbourg un Chapitre en novembre de cette année. Mais au point de vue des développements subséquents, un événement plus important fut la consécration qu'il opéra à Lyon d'un autre Chapitre en juillet 1774, lorsque fut constituée la II^e Province dite d'Auvergne. L'établissement de cette Province d'Auvergne fut dû uniquement à l'initiative et à la persévérance de Willermoz.

Les raisons qui le firent agir furent essentielle-

ment au nombre de deux. Tout d'abord ce fut la recherche insatiable de vérités et de connaissances secrètes. Il écrivait au prince Charles de Hesse : « Dès mon entrée dans l'Ordre (maçonnique) je fus persuadé que la Maçonnerie voilait des vérités rares et importantes ; cette opinion devint ma boussole » (11). En second lieu ce fut l'espérance, l'ambition de devenir le moteur secret d'un Système maçonnique nouveau et dominant, qui se répandrait dans la France entière (12).

Mais Willermoz ne fut pas long à découvrir que cette Stricte Observance si vantée ne savait rien qui valût la peine d'être enseigné secrètement. Il avait beaucoup attendu de Weiler, mais il était « tombé de son haut en reconnaissant sa profonde ignorance sur les choses essentielles (c'est-à-dire : spirituelles) et son peu de disposition à les acquérir » (13). Et après une période d'enthousiasme et d'efforts tendus, Willermoz avait été obligé de reconnaître que le Système de la Stricte Observance n'avait pas pris en France comme il s'y était attendu.

Plusieurs raisons pouvaient expliquer cet échec. Tout d'abord, bien qu'il existât dans le pays maints mystiques et aspirants occultistes, la grande majorité des Maçons de France n'avait pas les vues spiritualistes et humanitaires de Willermoz. Il était un de ces Frères, relativement peu nombreux, qui avaient une conception idéalisée de la Maçonnerie et qui prenaient sérieusement à cœur la morale humanitaire enseignée dans les Loges ; il avait acquis la conviction que la Maçonnerie recélait en quelque endroit le dépôt sacré d'une vérité divine, capable d'exercer un attrait sur tous les hommes

dignes d'y être initiés et dont la connaissance devait contribuer au bonheur de l'humanité (14).

En second lieu, le Maçon français n'était pas, en moyenne, disposé à dépendre d'un Ordre qui avait officiellement à sa tête des chefs étrangers, et il n'était pas du tout sûr que son gouvernement pût aussi l'admettre. En outre, l'ancien Ordre du Temple ayant été interdit en France, on ne savait pas quelle attitude ce même gouvernement prendrait à l'égard de ceux qui prétendaient être les successeurs de l'Ordre primitif.

Enfin, Willermoz avait rencontré la plus vive opposition de la part de la Grande Loge Provinciale de Lyon (15). Il n'avait pas seulement agi derrière son dos en ne l'informant pas entièrement de ses négociations avec Weiler, mais il avait encore embauché, peut-être par une nécessité inéluctable, quelques-uns des membres les plus riches et les plus influents de ses Loges sujettes. Le traité passé en 1776 (16) entre les Directoires Ecossais et le Grand Orient avait fait pousser à la Grande Loge Provinciale des cris d'indignation plus ou moins retentissants, mais ils n'avaient diminué en rien le ressentiment de ses membres.

A côté de ces causes défavorables, le fait que la stricte discipline établie par Weiler dans le gouvernement de l'Ordre ne convenait pas aux habitudes et au tempérament français, et qu'elle ne correspondait pas à celle en usage parmi les membres de la Stricte Observance allemande, était de beaucoup moins d'importance, quoique ce fût néanmoins un facteur dont il faut tenir compte (17). Le Chapitre de Lyon reconnaît qu'il était nécessaire de réformer le code des règlements généraux des

Provinces, des instructions particulières des officiers, le rituel, l'investiture et les cérémonies. En un mot, il faut « purger les uns et les autres des additions arbitraires, qui y ont été faites par les défunts frères de Weiler et de Hund, ainsi que des cérémonies et règles trop monacales pour pouvoir convenir dans un Ordre tel que le nôtre dans un siècle tel que celui où nous vivons » (18).

Il n'est pas douteux que Willermoz éprouva une profonde désillusion et ne fut pas peu découragé par ce que nous venons de dire. On peut imaginer qu'il se trouva en présence du dilemme : ou bien renoncer et reconnaître qu'il avait fait une erreur en adhérant à la Stricte Observance, ou bien persévérer et aviser au moyen de se tirer le mieux possible d'une mauvaise affaire (19). Probablement son orgueil se révolta à l'idée d'adopter le premier parti ; en tout cas il finit par « rêver de rêveries et à avoir des visions ».

L'enseignement reçu de Pasqually était devenu effectivement une partie de sa vie. Bien que Pasqually eût, de son vivant, rejeté ses suggestions au sujet d'une réforme du Rite Coen (20), qui pouvait maintenant empêcher Willermoz de modifier la section française de la Stricte Observance en y incorporant une certaine quantité des enseignements de Pasqually et « de refaire une petite esquisse des choses qui étaient plus conformes aux désirs de son cœur » ? Citons encore quelques passages de la lettre de Willermoz au prince Charles : « Je voyais une société immense, répandue partout ... réunissant ses forces et ses moyens pour le secours de l'Humanité souffrante et néanmoins inutile à elle-même... J'osais former le projet d'être

pour elle, du moins dans ma patrie, l'un de ses guides et de faire usage pour cela des lumières que j'avais reçues d'ailleurs ; mais sans me faire connaître pour en être le dispensateur immédiat » (21).

Il est clair que Willermoz se considérait comme chargé de cette mission par la Divinité, car un peu plus tard il disait : « Envisageant les différentes circonstances de ma vie depuis ma jeunesse relativement à la Maçonnerie, je n'ai pu méconnaître que j'avais été dirigé dans toutes par une providence particulière qui m'a conduit par des voyes singulières aux connaissances que j'ai acquises ; cette considération m'a déterminé à l'entreprise que je viens de détailler » (22).

Les chefs de la Province voisine, dite de Bourgogne, n'avaient pas les visées mystiques de Willermoz ; ils ne s'intéressaient pas non plus au projet de répandre en France l'Ordre de la Stricte Observance ; ils s'étaient affiliés à cet ordre plutôt pour se rendre indépendants de la Grande Loge parisienne de France (devenue peu de temps après le Grand Orient) que pour toute autre raison. Pourtant ils sentaient aussi le besoin d'une réforme dans les rituels et l'administration. En mars 1777 le Chapitre de Lyon avait approuvé leur proposition de retirer de l'Ordre le grade de Maître Ecossais, pour en faire le plus élevé des grades symboliques ; ses Supérieurs devaient avoir la surveillance des trois grades inférieurs et choisir les candidats à ces trois grades. Les deux Chapitres étaient aussi d'accord pour juger désirable la suppression des grades cléricaux et de l'inamovibilité des charges (23).

Aussi lorsque Jean de Turkheim, Chancelier de

la Province de Bourgogne, envoya Rodolphe Salzmann, Maître des Novices à Strasbourg, en décembre 1777 à Lyon pour y poursuivre les négociations sur la question des réformes, Willermoz saisit l'occasion de faire connaître au Frère alsacien, après l'avoir préalablement initié aux grades inférieurs de l'Ordre Coen, le plan qu'il caressait. Salzmann lui prêta une oreille favorable et lui conseilla de mettre dans la confiance Turkheim, alors Visiteur-Général de la V^e Province (24).

En conséquence Willermoz écrivit à Turkheim, sous le sceau du secret, qu'il était prêt à appuyer de tout son pouvoir le plan de celui-ci pour la réforme administrative, s'il voulait, en retour, appuyer celui de Willermoz en ce qui concernait la partie « scientifique », c'est-à-dire ce qui donnait aux doctrines enseignées un caractère mystique et devait servir d'introduction aux enseignements plus secrets des Coens. Willermoz informait Turkheim « qu'il était dépositaire de quelques connaissances qui pouvaient s'adapter à la Maçonnerie au cas qu'elles ne lui eussent appartenu primitivement », mais il demandait instamment que Turkheim s'engageât « à m'assurer de sa discrétion pour toujours sur ce point et soutenir le voile qui cacherait l'auteur de ces instructions » (25). Turkheim consentit à tout, influencé certainement par ce que lui avait rapporté Salzmann en revenant à Strasbourg.

Les alliés — on est plutôt tenté de dire les conspirateurs — se mirent alors à l'œuvre de la façon suivante ; Willermoz, Jean-Paul Braun, Jean Paganucci, Jean-André Périsset du Luc et Saltzmann remanièrent les trois grades symboliques et

celui de Maître Ecossais ; Jean de Turkheim s'occupa des grades de l'Ordre Intérieur ; tandis que Willermoz, sans aucune aide, rédigeait ceux d'une classe supérieure et encore plus secrète, appelée « La Profession » et composée de deux grades : Profès et Grand Profès (26). Il fut aussi décidé que, lorsque l'ouvrage serait au point, le Directoire d'Auvergne convoquerait une assemblée des députés des trois Provinces françaises pour approuver la nouvelle organisation, sous prétexte d'obéir à une suggestion du Grand Maître, le duc Ferdinand de Brunswick, qui avait, dans une lettre adressée le 1^{er} mars 1777 au baron de Durkheim, Grand Maître Provincial de Bourgogne, émis l'avis que les Templiers français devraient tenir un convent afin de se rendre capables de prendre plus utilement part au futur convent général de l'Ordre entier (27).

Les collaborateurs de Willermoz montrèrent autant de sagesse pratique que de zèle mystique. Ils l'amènèrent notamment à abandonner l'intention qu'il avait eue d'abord de « supprimer desdits grades tout ce qui se rapportait essentiellement aux événements particuliers de l'Ordre des Templiers ». Ils lui objectèrent « que par cette suppression, on romprait toute liaison de la symbolique avec l'Ordre Intérieur et tous rapports entre les Loges françaises et les Loges allemandes. On jugea ainsi qu'il conviendrait de conserver dans le 4^e grade les principaux traits caractéristiques des divers écosmismes de la Maçonnerie française pour servir un jour de point de rapprochement avec elle » (28).

Willermoz reconnaissait bien que ces « arrange-

ments » étaient nécessaires pour frayer la route qui devait conduire à l'introduction du nouveau Système dans les Loges françaises et allemandes, mais il y consentit à contre-cœur parce que « ces différentes combinaisons, reconnues nécessaires alors, gênèrent excessivement les vues que je me proposais, qui se rapportaient toutes à un seul objet », c'est-à-dire une propagande discrète, mais exclusive, en faveur des doctrines de l'Ordre Coen.

Il s'était en fait imposé une tâche extrêmement difficile. Qui d'entre nous trouverait aisé d'exprimer, sous une forme concise et intelligible, l'essence de notre foi en Dieu, nos idées sur l'univers, sur l'évolution et la régénération de l'humanité ? Non seulement c'était là ce qu'il voulait faire, mais il était nécessaire, pour y parvenir, de grouper autour de lui une nouvelle bande de disciples aux membres de laquelle il pourrait divulguer peu à peu les connaissances de Coens (29). Nous devons aussi lui rendre justice et supposer que, bien que Pasqually fût mort depuis plusieurs années, il désirait pourtant faire honneur au moins à la lettre des obligations qu'il avait contractées envers les secrets auxquels il avait été autrefois initié, tout en perpétuant et propageant le plus possible ce que lui avait enseigné son maître.

Bref, on peut dire qu'il fit un compromis avec lui-même. Il décida de laisser de côté, dans ce qui lui venait de l'ordre des Elus Coens, toute la partie de l'enseignement de Pasqually concernant les expériences de théurgie pratique, ce qu'on pourrait appeler la partie magique, et d'incorporer dans un grade nouveau et suprême la partie dogmatique de cet enseignement, ce qu'il appelait « la partie

scientifique relative à la Maçonnerie primitive ». Ce grade suprême, la Profession, devait être rangé au-dessus et en dehors des grades constituant déjà la Stricte Observance. Les Frères n'y étaient admis que sur l'invitation des Supérieurs et non seulement ses enseignements et ses rituels, mais aussi son existence même devaient rester rigoureusement secrets (30).

Sur ces entrefaits, les difficultés que présentait déjà le remaniement d'une organisation défectueuse aux yeux des Français furent aggravés par des querelles personnelles, tout à fait contraires aux principes maçonniques, qui divisèrent le Chapitre de Strasbourg en deux factions violemment opposées. Les hostilités en vinrent au point que le chef d'un des partis (ce n'était rien moins que le Vicaire Général, le baron de Landsperg) fit un coup d'Etat en forçant à sept heures du matin les portes du local du Chapitre et en emportant chez lui les archives, les insignes, les meubles, etc. (31). Le résultat fut que l'autre parti forma de son autorité privée un nouveau Chapitre et que Turkheim, qui en était membre, fut plus désireux que jamais d'obtenir la réunion d'un Convent National pour remettre un peu d'ordre dans la V^e Province.

En conséquence il acheva en toute hâte sa part de rédaction dans la réforme, ou du moins ce qui concernait l'organisation et les règlements, et il insista pour la convocation la plus rapide possible du Convent National qui en prendrait connaissance. Willermoz aurait naturellement préféré attendre le moment où son propre travail aurait été plus avancé ; mais il jugea politique d'acquiescer au désir de Turkheim, en présence des difficul-

tés contre lesquelles le chancelier son collègue avait à lutter.

C'est ainsi que le Chapitre de la Province d'Auvergne, dans une séance tenue à Lyon le 28 août 1778, prit un arrêté constatant qu'il était devenu nécessaire de réviser les règlements généraux établis pour les Provinces françaises, y compris les instructions détaillées données aux différents dignitaires, l'histoire de l'Ordre, les rituels et les cérémonies, en un mot, tout ce qui devait être purgé des additions arbitraires faites depuis la mort de Hund et de Weiler, sans oublier les règlements de caractère monacal, que les Frères déclaraient ne plus convenir à leur Ordre à l'époque où ils vivaient (32).

Le 28 octobre fut d'abord proposé comme date d'ouverture du Convent National, mais les deux autres Provinces, consultées, trouvèrent cette date trop rapprochée et on ne jugea pas possible de réunir les députés avant la seconde quinzaine de novembre. Finalement la séance d'ouverture du Convent National des Provinces françaises, connu par la suite sous le nom de Convent des Gaules, eut lieu le 25 novembre 1778. Prost de Royer, Administrateur de la Province d'Auvergne présidait, assisté des Chanceliers d'Auvergne et de Bourgogne (33). Boyer de Rouquet fut Maître des Cérémonies (Magister Ritualium Conventûs) (34).

Une commission, nommée le 12 août par la Loge lyonnaise la Bienfaisance, avait arrêté les règlements et le programme des séances. Chaque Préfecture avait le droit d'envoyer un député et chaque Province pouvait en avoir deux. Seuls ces députés avaient droit de vote ; tous les autres

Frères présents n'avaient que voix consultative. Les Prieurés de Lombardie et de Montpellier avaient été aussi invités (35).

Sur la liste qui servit au Maître des Cérémonies pour faire l'appel des députés au Convent figuraient, comme délégués de la plus ancienne Province, la Bourgogne, son Chancelier, Jean de Turkheim ; Joseph Wattier de Zéville, représentant le Visiteur Général de la Province, comte de Lutzelbourg ; Henri de Cordon, représentant le Prieur Clérical, abbé de Klingling ; Rodolphe Salzman, député par la Préfecture de Strasbourg ; Lambert de Lissieux, Préfet d'Argentière ; Louis de Beyerlé, Préfet de Nancy. Cette députation avait son propre secrétaire, le Frère Gaybler (36).

La II^e Province, Auvergne, était représentée par son Chancelier, Jean-Baptiste Willermoz ; Gaspard de Savaron, Visiteur Général de la Province ; Barbier de Lescoet, Prieur Clérical ; Jean Paganucci, député par la Préfecture de Lyon ; Antoine Willermoz, député par la Préfecture de Chambéry. Il y avait aussi quelques visiteurs de distinction : le comte de Castellas, Bruyset, Périsset du Luc, Duperret, Martin, Ponchon, le Dr Willermoz et Revoire. Ils avaient été invités à prendre part aux travaux du Convent, parce que celui-ci pourrait tirer profit de leurs connaissances et de leur avis (37).

Les quatre députés désignés par la III^e Province n'étaient pas présents. Par la suite le Prieuré de Montpellier envoya à Boyer de Rouquet une procuration pour le représenter et, à ce titre, il vota au Convent comme représentant du Prieuré de Septimanie. Rodolphe Salzman, second député de la Préfecture de Strasbourg, reçut ensuite l'autori-

sation de voter pour le Dr Diethelm Lavater, Préfet d'Helvétie. Le Dr Giraud, Chancelier du Grand Baillage de Lombardie, eut droit de prendre part aux délibérations du Convent (38).

Tout ce qui fut tenté pour obtenir la participation de Savalette de Lange, Vénérable de la Loge parisienne des Amis Réunis et l'un des chefs des Philalèthes, fut en pure perte (39). D'autre part, si des Frères Allemands avaient été invités, le Grand Maître, le duc de Brunswick, ne le fut pas, non par oubli, mais pour manifester le ressentiment des organisateurs du Convent, qui n'avaient jamais été invités à paraître aux assemblées de ce genre tenues en Allemagne et n'avaient pas non plus reçu communication des résultats de leurs délibérations (40).

Dès la première séance Jean de Turkheim donna au Convent connaissance d'un message du baron de Turkheim, par lequel ce Grand Maître de la V^e Province faisait savoir qu'il lui était impossible d'assister aux assemblées et que von Waechter avait offert de venir à sa place. Mais les Frères de Lyon se souvenaient trop bien des frais que leur avaient coûté les précédentes visites du baron de Weiler et il fut décidé de répondre que le Convent aurait probablement terminé ses travaux avant que Waechter ait pu arriver de Stuttgart (41).

Il y eut treize séances échelonnées jusqu'au 10 décembre. Bien avant que le Convent fût arrivé à son terme, les deux Chanceliers s'étaient assurés les résultats qu'ils avaient eu en vue. Ils avaient pourtant rencontré sur leur route un ou deux passages difficiles qui exigèrent toute l'adresse et la diplomatie de Willermoz pour conduire les négocia-

ciations à bonne fin. Il va sans dire que seuls quelques confidents eurent vent au préalable des mesures prises d'avance ou se rendirent compte que, pour Willermoz et Turkheim, le véritable objet du Convent était d'obtenir une acceptation de pure forme et la ratification de décisions déjà prises (42). Le résultat fut que certains députés arrivèrent armés de mémoires, de questions ou de projets de leur crû, et il est intéressant de voir comment ils furent gentiment relégués au second plan.

Le premier fut Prost de Royer, qui, profitant de l'autorité que lui conférait son rôle de président de l'assemblée, débita à la première séance un long discours sur les principes maçonniques. Il fut naturellement écouté avec une attention respectueuse, mais ce n'était pas là ce que Willermoz désirait (43). Il ne semble pas qu'il soit resté une copie de ce discours.

L'offensive suivante fut menée par Beyerlé, préfet de Lorraine. Il avait pris pour argent comptant la déclaration contenue dans la circulaire de convocation, qui donnait pour objet au Convent d'examiner quelle pouvait être l'ancienneté de la Maçonnerie et de s'occuper des réformes nécessaires. Il avait en conséquence apporté un long mémoire exposant ses vues sur la survivance de l'Ordre de Temple et sur les rapports de celui-ci avec la Franc-Maçonnerie. Cette recherche aurait pu être aussi la tâche du Convent, mais Willermoz ne l'avait pas convoqué pour discuter les idées d'un autre et assurer leur acceptation. Aussi Beyerlé fut prié de préparer un exposé plus approfondi de la question et, en attendant, la décision fut ajournée (44).

Ces incidents semblent avoir prouvé aux conjurés qu'il était nécessaire de prendre plus fermement en main la direction des délibérations. Appuyés sur leurs affidés (Paganucci, Salzman, le Dr Giraud et Gaspard de Savaron) ils obtinrent astucieusement la nomination par le Convent d'un comité composé des deux Chanceliers, chargé de rassembler et de trier les renseignements existant sur l'origine et la vraie nature de la Maçonnerie. Les autres députés, admettant la nécessité de la discrétion et n'oubliant pas les réserves qui devaient limiter la connaissance de précieux secrets, se contentèrent de laisser l'enquête sur ces sujets aux mains de Willermoz et de Turkheim, qui auraient plus tard à en faire connaître les résultats sans être obligés de révéler la source de leurs informations (45). Nous reviendrons un peu plus tard sur ce comité et ses travaux ; notons en attendant que le Chancelier d'Auvergne avait atteint, en ce qui concernait le Convent, tous les objectifs qu'il avait en vue.

Les délégués s'occupèrent alors des projets de réforme soumis à leurs délibérations. Le premier portait sur le nom de l'Ordre qui devait être dorénavant : Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte. D'où venait ce nom ? Il avait été approuvé longtemps auparavant à la fois par Willermoz et par Turkheim, mais par qui et comment il leur avait été suggéré reste un mystère. Il y avait eu déjà à Metz un grade de Chevaliers Bienfaisants (46), et une Loge de Lyon s'appelait « La Bienfaisance », tandis que le terme de Chevaliers de la Cité Sainte établissait certainement un rapport avec les anciens Templiers, mais on ne peut pas considérer

comme assuré que ces faits ou l'un d'eux ait eu quelque influence sur le choix de la dénomination.

Le Convent consacra sept de ses treize séances aux questions d'organisation et d'administration, arrêtant en outre les titres et chapitres du code maçonnique qui formerait la base du Régime, Système ou Rite « Rectifié ». Le Code maintenait la division traditionnelle de l'Europe en neuf Provinces qui avaient été délimitées précédemment par l'ancien Ordre du Temple : Aragon, Auvergne, Occitanie, Léon, Bourgogne, Grande Bretagne, Basse Allemagne, Haute Allemagne, Grèce et Archipel. Il conservait la plupart des noms donnés aux dignitaires par l'Ordre allemand, mais adoptait les noms français pour les charges de Trésorier, Maître des Cérémonies, Procureur et Aumônier (47).

Une grande partie de la structure de l'Ordre fut conservée avec la forme sous laquelle il avait été reçu d'Allemagne quelques années auparavant. Mais sur trois points le Rite Réformé différait de la Stricte Observance à laquelle il était apparenté. En premier lieu, il avait renoncé au caractère aristocratique que la Stricte Observance avait affecté. Il avait aboli la distinction en vertu de laquelle les Frères de noble naissance étaient armés Chevaliers, tandis que ceux de moindre origine étaient simplement Écuyers ; tous seraient dorénavant Chevaliers et les preuves de noblesse seraient personnelles, c'est-à-dire purement morales. En second lieu, seraient Clercs ceux qui auraient déjà reçu dans le monde profane les ordres sacrés. Il était formellement ou implicitement entendu que cette

classe de Frères n'aurait aucun rapport avec le Cléricat de Stark (47).

Enfin il était réclamé une complète autonomie et indépendance pour la branche française de l'Ordre du Temple. Un grand Maître Général serait élu par les représentants des Trois Provinces, et ses pouvoirs seraient soigneusement définis. Il présiderait un Chapitre composé de deux Grands Prieurs et de plusieurs Visiteurs Généraux ; ce corps aurait autorité sur les Préfets, les Inspecteurs et les Commandeurs des districts, mais le Grand Maître Général n'aurait pas le droit de prendre aucune décision sans avoir recueilli l'avis des Provinciaux et le pouvoir législatif suprême appartiendrait à l'Ordre entier, assemblé en un Convent Général, qui siègerait tous les neuf ans en temps normal (47).

La principale innovation administrative fut une nouvelle répartition des territoires entre les trois Provinces ; elle eut pour résultat de réduire le vaste domaine de la Province d'Auvergne au profit de celle de Bourgogne et surtout de l'Occitanie (48).

Auvergne fit place à Lyon dans le nom de la II^e Province ; elle fut divisée en trois Grands Prieurs : celui de France (chef-lieu Paris) ; celui d'Auvergne (chef-lieu Lyon) ; celui de Provence (chef-lieu Aix) (49). Le Chapitre Provincial de Lyon fut supprimé et remplacé par une assemblée des grands dignitaires de la Province, qui devait avoir lieu tous les trois ans, et par un Comité Administratif permanent où siègeraient le Grand Prieur, les dignitaires du Prieuré et le Préfet (47).

Les limites de la Province de Bourgogne furent modifiées. L'Helvétie fut élevée du rang de Sous-Prieuré à celui de Prieuré ; la Commanderie de

Bâle devint une Préfecture, pendant qu'une autre Préfecture était établie à Zurich ; certains privilèges furent aussi accordés aux Frères de Suisse pour la fondation de nouvelles Loges et la franchise de toutes redevances à l'égard de la Province. Le Convent adopta une nouvelle description des insignes et bijoux, en même temps que des règlements précis sur le gouvernement de l'Ordre et les émoluments des dignitaires (47).

Bien que le Convent fût Français par essence, il vota une motion qui demandait au Grand Maître, le duc de Brunswick, que l'Italie fût détachée de la VIII^e Province et formât elle-même la IX^e Province de l'Ordre (50).

Sur la proposition du Président, Prost de Royer, le Convent diminua un peu le nombre et la pompe de ce qu'il appelait des « Titres stupides ». Le Grand Maître Provincial porterait le titre de « Très Illustre et Bienfaisant », les Préfets et les autres dignitaires seraient appelés « Vénérables et Bien-Aimés », tandis que les Chevaliers ordinaires étaient simplement « Chers Frères » (51). En outre les membres du Clergé ne remplissaient plus aucune fonction spéciale dans les Chapitres, pas même la distribution des aumônes (52). Les fêtes de l'Ordre furent ramenées à trois : la Saint-Hilaire, le 24 juin ou la fête de la survivance de l'Ordre, et le 2 novembre en commémoration des bienfaiteurs décédés (53). On constate, au moins dans quelques rituels postérieurs, que ces fêtes devinrent l'Épiphanie, la Saint-Jean-Baptiste et la Toussaint.

La question de savoir si l'Ordre était directement le successeur de l'Ordre du Temple fut traitée

de deux façons. D'un côté on supprima dans les rituels absolument tout ce qui élevait directement des prétentions à cette succession, mais, d'autre part, le Convent refusa de prendre la responsabilité d'une réponse ferme ; il aima mieux décider qu'on s'informerait encore auprès du Grand Maître lui-même et que la vraie décision serait laissée à la discrétion d'un futur convent. Bien que l'assemblée fût décidée à reconnaître le duc de Brunswick et le prince Charle de Hesse pour les chefs de l'Ordre des Chevaliers Bienfaisants, cette reconnaissance n'impliquait pas que ces Frères fussent les véritables successeurs des anciens Grands Maîtres de l'Ordre du Temple (47).

Le nombre des grades fut fixé à six et les rituels révisés des quatre grades inférieurs (Apprenti, Compagnon, Maître Maçon et Maître Ecossais) furent soumis à l'examen des députés et dûment approuvés par eux. Les rituels de l'Ordre Intérieur devaient être rédigés *plus tard* par le Chancelier de Bourgogne. Ceci est assez curieux car il y avait des mois qu'il avait entrepris ce travail et son insistance à demander la convocation du Convent longtemps avant que Willermoz fut prêt aurait fait naturellement supposer qu'il avait complètement terminé la part du travail préparatoire dont il s'était chargé.

A l'avant dernière séance Louis de Beyerlé, Préfet de Nancy, souleva la question de la Maçonnerie d'Adoption et il insista pour que, du moment qu'on s'occupait de réformes, on discutât le plan d'un genre de Maçonnerie qui convint pour les femmes (54). Il avait quelque raison de penser que sa proposition trouverait un accueil favorable. Le Rite

de la Maçonnerie d'Adoption avait pris naissance en 1770 environ et le Grand Orient, dans son assemblée générale du 10 avril 1774, avait établi son autorité sur toutes les Loges d'Adoption ; en outre, au moins trois membres éminents du Rite Templier faisaient partie de ce Rite.

(Bacon de la Chevalerie avait pris part à la consécration de la Loge « La Candeur » en mars 1775 et en était devenu le Vénérable peu de temps après. En avril 1775 Prost de Royer, « Grand Maître de la Grande Loge Provinciale de Lyon », en était devenu membre et, le 9 mai, Willermoz lui-même avait signé le procès-verbal commémorant l'installation solennelle de la Loge d'Adoption par une délégation du Grand Orient ; en 1777 les procès verbaux enregistraient encore la présence de Prost de Royer, qualifié de « Président du Directoire Ecossais de Lyon » (55). Willermoz avait aussi initié sa sœur, Mme Provensal, à l'Ordre des Elus Coens et il savait pertinemment que son maître Pasqually en avait fait autant en plusieurs occasions).

Mais Willermoz était trop occupé à viser son propre but pour aider les autres à atteindre le leur et, bien que les députés n'aient pas désiré infliger à Beyerlé un second échec, ils n'étaient pas disposés à compromettre les relations de leur Système avec le reste du monde maçonnique et risquer d'être reniés par lui, en sanctionnant l'admission des femmes à leurs travaux rituels.

Revenons maintenant au petit comité composé des deux Chanceliers. Les termes de l'arrêté qui les avait désignés étaient tels que Willermoz se trouvait en situation de réaliser ses vues et ses projets,

quels qu'ils fussent, sans avoir à révéler quel était leur auteur ou à donner quelque explication. Au début du Convent il avait préparé la voie en annonçant que le comité de convocation « avait déjà reçu préliminairement de la part de quelques Frères étrangers, qui ne voulaient pas être nommés, des papiers très importants sur cet objet, à la traduction desquels on allait travailler de suite » (56), et, pour prévenir tout soupçon, les Frères présents avaient été priés d'apporter aussi leur contribution, autant qu'il serait en leur pouvoir.

« Le congrès se réserva seulement », écrit Willermoz au prince Charles de Hesse, « d'avoir connaissance du résultat des conférences du comité, ce qui donna lieu à l'instruction préliminaire ostensible. Cette instruction donnait aux Grands Profès le moyen de tenir des conférences privées entre eux, sans donner aucun ombrage aux autres membres du Chapitre » (63). Il n'est pas possible de savoir si et sous quelle forme Willermoz aurait fait des déclarations plus détaillées, si on lui avait dans une certaine mesure forcé la main.

Mais, à la sixième séance, le 3 décembre, le Dr Boyer de Rouquet produisait, en qualité de député des Helviens, une lettre des Frères de Montpellier, qui posaient quelques questions importunes sur l'Ordre qui peuvent se résumer ainsi qu'il suit : Les anciens documents établissant des rapports entre les Templiers et la Stricte Observance, que le Baron de Weiler avait promis d'envoyer d'Allemagne, existaient-ils vraiment ? Ceux qui dirigeaient l'Ordre possédaient-ils des secrets d'une grande importance morale, capables de conduire l'humanité à la connaissance de la Sagesse ? Si des

secrets d'une telle valeur existaient effectivement, les signataires de la lettre estimaient qu'il devait y avoir dans chaque Chapitre au moins un Frère qui en eût connaissance ; sinon il faudrait établir sur une nouvelle base, capable de satisfaire tous les membres de l'Ordre, l'enseignement que dispensait celui-ci (57).

Il faut noter que, chaque fois qu'au cours des débats fut soulevée la question des origines ou des vrais secrets de l'Ordre, le Chancelier lyonnais resta invariablement fidèle à sa politique calculée d'effacement personnel, préférant apparemment exercer le pouvoir dans la coulisse et laisser ses amis ou confidents occuper la scène plutôt que de révéler vers quel but il tendait. En conséquence il laissa au Chancelier, son collègue et associé au comité, le soin de donner tout ce qui était inspiré par lui-même (57 A).

Jean de Turkheim exposa d'abord assez longuement que le but de la Maçonnerie avait été le perfectionnement moral et personnel des Frères plutôt que la pratique de la philanthropie ; car on ne vit pas seulement de pain et les besoins moraux sont aussi impérieux que les besoins physiques. Aussi le devoir des Chevaliers Bienfaisants était de se consacrer à la contemplation de la Vérité, afin d'aider une humanité infortunée à s'élever jusqu'à elle (58).

Il en vint ensuite à révéler qu'il existait déjà un groupement secret d'initiés qui se vouaient à la recherche et à l'étude des vérités éternelles et il réclamait en leur faveur ce qui leur était nécessaire : la permission de continuer à exercer « les augustes fonctions du clergé primitif », sans être

troublés par les questions indiscretes des autres Frères (59). Ce qui revenait à proclamer que, dans l'intérêt de l'Ordre, il devait y avoir, en plus des Loges et Chapitres ordinaires, des cercles secrets, dont l'existence, la nature et les occupations resteraient ignorées ; c'était là tout ce que les Chanceliers d'Auvergne et de Bourgogne jugeaient à-propos de faire connaître.

Une demande d'explications un peu plus claires fut adroitement éludée par Turkheim : il prétextait que le travail que lui avait imposé la révision du Code Maçonnique ne lui avait laissé que peu de loisir pour extraire des documents une instruction complète (60). Ses auditeurs se déclarèrent convaincus et décidèrent que copie du rapport qu'ils venaient d'entendre serait conservée dans toutes les Préfectures, pour servir à l'instruction des Chevaliers jugés dignes d'en prendre connaissance. Il n'est pas douteux que la conclusion du rapport de Turkheim avait contribué à les rendre complaisants et dociles : il leur avait annoncé qu'il était autorisé à leur offrir la précieuse faveur d'être admis dans le Saint des Saints dont il venait de leur parler. Mais il avait averti ses auditeurs que pour que la porte donnant accès dans le domaine de la Science Primitive, conservée par les gardiens de la tradition, pût leur être ouverte, certaines formalités étaient nécessaires ; que les obligations qu'ils avaient jusqu'alors contractées étaient insuffisantes pour franchir le seuil d'une aussi solennelle initiation et qu'on exigerait de tout candidat un nouvel engagement, formulé en ces termes :

« Je promets devant Dieu, dont j'avais hautement professé l'existence, et je m'engage envers

tous mes Frères, sur ma parole d'honneur, de ne jamais communiquer, ni faire aucune mention, verbalement ou par écrit, à aucun homme qui ne sera pas engagé, comme je me reconnais l'être dès à présent, des intentions secrètes de l'Ordre qui vont m'être communiquées, ou pourront l'être par la suite, à moins d'y être autorisé par mes Frères réunis, qui auront reçu les mêmes, me reconnaissant dès ce moment indigne de leur estime et de toute communication envers eux, si je contreviens en aucune manière au présent engagement, que je contracte librement et volontairement pour mon avancement dans la vertu et la connaissance de la vérité. Que Dieu me soit en aide » (61).

Turkheim, Jean-Baptiste Willermoz, Salzmann, Prost de Royer, Beyerlé, Duperret, le Dr Willermoz et Boyer de Rouquet signèrent cet engagement, daté de « décembre 1778 » (62). En y apposant sa signature comme les autres, le Chancelier lyonnais se donnait l'air d'être nouvellement admis dans l'Ordre secret. Il désirait être tenu, ainsi que le Chancelier strasbourgeois, simplement pour un intermédiaire chargé de traduire et de faire connaître les instructions provenant des mystérieux et fabuleux Frères étrangers. Pour une raison ou pour une autre, il semble avoir tenu cette ruse pour nécessaire et, afin d'en assurer le succès, il prit la précaution complémentaire de ne pas faire entrer Périsset, Duluc et Paganucci, ses collaborateurs les plus intimes, dans le premier groupe qui fut formé.

« Après ceux-là (les dignitaires et officiers), seulement, on procéda à la réception de ceux qui avaient été les confidents de ma rédaction, au

moyen de quoi tout soupçon de connivence entre eux et moi fut absolument écarté » (63).

Nous ne savons pas quelles cérémonies rituelles suivirent la signature de l'engagement. On ne fit probablement rien de plus que de proclamer que les signataires porteraient dorénavant le titre de « Profès » et que le devoir de chacun d'eux était d'étudier l'instruction secrète du grade, c'est-à-dire la traduction qui allait être faite des importants « papiers » envoyés par les Frères étrangers et dont la réception venait d'être notifiée au Convent. Willermoz a bien écrit en 1781 au prince Charles de Hesse qu'il avait aussi, dans une séance privée, donné lecture aux dignitaires du Convent du grade de Grand Profès ; mais il semble résulter de la confrontation de la liste des signataires des procès-verbaux du Convent avec les listes particulières et ultérieures des Frères composant les Collèges de Grands Profès que plusieurs des premiers n'ont jamais atteint le grade supérieur de la Profession (64).

Pour le moment Willermoz pouvait être pleinement satisfait. Les nouveaux Profès, du moins la plupart d'entre eux, considéraient la Maçonnerie comme une société ayant un but utilitaire et ils ignoraient complètement quelle était la véritable tendance des nouveaux grades ; il leur avait suffi de recevoir des titres qu'on leur avait dit être très anciens et importants. En outre, en signant leur engagement et en acceptant ces titres maçonniques, ils avaient mis le sceau de l'authenticité sur l'innovation de Willermoz et la « Profession », née dans le domaine de l'imagination, avait pris pied dans celui de la réalité.

Que tout cela était attribuable à Willermoz seul, voir sa lettre au prince Charles : « Pour répondre sommairement aux questions que me propose V.A. S. je lui confesse que je suis le seul auteur et le principal rédacteur des deux instructions secrètes de Profès et de Grand Profès qui lui ont été communiquées ainsi que des statuts, formules et prières qui y sont joints et aussi d'une autre instruction qui précède ces deux-là, laquelle est communiquée sans mystère ni engagement particulier à presque tous les Chevaliers le jour même de leur vestition ou quelques jours après ad libitum ; celle-ci qui contient des anecdotes fort connues et aussi une délibération du convent national de Lyon, fait le complément de la réception et prépare de loin aux deux autres qui restent secrètes et dont ledit convent national n'eut aucune connaissance » (11).

Il ne reste plus qu'à noter encore deux faits : au moment de se séparer, le Convent désigna Prost de Royer, Turkheim et Willermoz pour composer un Comité National, dont les décisions devraient être approuvées rétrospectivement. Le Convent décréta aussi les tenues périodiques d'une sorte de Grand Chapitre National, où siègeraient les dignitaires des divers Prieurés et Districts, pour représenter les Loges françaises de l'Ordre et régler les questions importantes qui pourraient se poser de temps en temps. Mais, sans tenir compte de la recommandation instante du Grand Maître Provincial de la V^e Province, qui conseillait de ne rien faire qui pût être considéré comme un manque d'égards au Grand Maître ou aux supérieurs du Système allemand, le Convent leur substituait un gouvernement national dans la branche française

de l'Ordre Templier et donnait ainsi satisfaction à ceux qui avaient protesté contre la dépendance où celle-ci se trouvait vis-à-vis d'une autorité étrangère (66).

Finalement, les Chevaliers Bienfaisants lancèrent une circulaire, accompagnée du nouveau Code Maçonique, et adressée à tous les établissements relevant de la Stricte Observance, pour leur faire connaître les décisions du Convent des Gaules. Les termes en avaient été approuvés au cours de la sixième séance, le 3 décembre. Nous ne savons pas de façon certaine qui fut responsable de la rédaction de ce manifeste, mais nous avons toutes raisons de l'attribuer à l'un des Chanceliers, sinon aux deux. En tous cas, la circulaire (67) est un document instructif et qui mérite une étude attentive, car elle montre clairement quelle fut l'attitude des promoteurs du Convent : 1) ils prétendaient avoir découvert la vraie origine de la Maçonnerie et le but qu'elle s'était assigné primitivement ; 2) ils condamnaient et interdisaient la pratique de tous les grades qui ne figuraient pas dans leur Système ; 3) ils se présentaient comme étant essentiellement les champions de l'adoration du Christ.

La circulaire affirmait que le Convent avait, pour le moins, réussi à établir cette autorité suprême et légitime que « des Loges entières, dans diverses contrées, sentant la nécessité d'un centre commun dépositaire d'une autorité législative », avaient cherché jusqu'alors en vain à établir « en coopérant à la formation de divers Grands Orient ». Les députés au Convent, « convaincus que la stabilité et la prospérité de l'Ordre Maçon-

nique dépendaient entièrement du rétablissement de cette unité primitive, ne trouvant pas chez ceux qui ont voulu se l'approprier les signes qui doivent la caractériser et enhardis dans leurs recherches par ce qu'ils avaient appris sur l'ancienneté de l'Ordre des Francs-Maçons « fondé sur la tradition la plus constante », étaient « enfin parvenus à en découvrir le berceau ». Ils avaient le bonheur de retrouver des « traces précieuses de l'ancienneté et du but de la Maçonnerie ».

« Les temps étaient passés », disait encore la circulaire, « où, méconnaissant l'esprit de la vraie Maçonnerie, on ne jugeait du mérite d'un candidat que par l'augmentation des fonds », où « L'obligation maçonnique n'était qu'un jeu de mots et les cérémonies de réception qu'un amusement puéril et souvent indécent », où « l'on craignait de rencontrer dans la société civile un homme qu'on venait d'embrasser comme Frère ». Les Chevaliers Bienfaisants étaient « moins jaloux de captiver la multitude que d'acquérir de dignes Frères » (67).

La circulaire insistait sur les caractères distinctifs du Régime : pratique de la bienfaisance, inspiration chrétienne, réprobation des grades de Vengeance, parfaite égalité régnant entre tous les membres de l'association. « L'Ordre des Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte », disait-elle, « est ramené par la Réforme à son but primitif, qui n'est autre que le soulagement de l'humanité... Aucun profane ne peut être reçu Franc-Maçon s'il ne professe la religion chrétienne... La Maçonnerie Réformée ne comprend que quatre grades ; tous les autres grades, sous quelque dénomination qu'ils soient connus, principalement toute espèce d'Elu,

de Chevalier Kadosch et les grades qui leur ressemblent sont expressément défendus dans toutes les Loges Réunies, sous les peines les plus graves comme dangereux et contraires au but et à l'esprit de la Franc-Maçonnerie ».

Je ne puis rien faire de mieux, pour conclure, que d'adopter l'essentiel du résumé, donné par Mme Joly (68), des résultats du Convent. Willermoz a atteint le but qu'il s'était proposé ; la classe secrète des grades supérieurs a été établie et il avait officiellement autorisation de cultiver sa propre doctrine, sous la condition du secret et du mystère. Le Convent des Gaules avait fait des trois Directoires français de la Stricte Observance une société mystique entièrement différente du Système allemand dont elle était issue. On peut dire que le Chancelier lyonnais, malgré son affectation de modestie, était devenu virtuellement le chef d'un nouveau Régime Maçonnique, le Supérieur Inconnu à lui-même (et restant tout à fait sans le savoir) de l'Ordre des Elus Coens fondé par Pasqually.

AVERTISSEMENT

Ce qui précède traite seulement de la *naissance* de l'Ordre des Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte. Par conséquent, on ne doit pas supposer, sans faire des recherches supplémentaires, qu'aucune des sociétés maçonniques d'aujourd'hui, descendante de l'ordre primitif des Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte ait préservé ou les deux grades de la Profession, ou les enseignements et les pratiques de Pasqually et les Elus Coens de ce dernier, absorbés par Willermoz.

HOMMAGE

L'auteur désire témoigner sa reconnaissance pour l'aide qu'il a reçu de M. Le Forestier, l'auteur renommé des ouvrages « La Franc-Maçonnerie Occultiste du XVIII^e Siècle et l'Ordre des Elus Coens », « Les Illuminés de Bavière et la Franc-Maçonnerie allemande », etc...

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- F « La F/M Occultiste au 18^e Siècle, &c. » par R. Le Forestier.
 H « J.-B. Willermoz et le Rite Templier à Lyon », par Hiram.
 J « Un Mystique lyonnais », par A. Joly.
 R « Martines de Pasqually », par G. Van Rijnberk, Tome I.
 V « Les Rose-Croix lyonnais au 18^e siècle », par J. Vulliaud.
 W Lettre de Willermoz à Charles de Hesse datée 12 octobre 1781 (la plus grande partie de cette lettre est contenue en R, pp. 165-171).
 P Protocoles du Convent des Gaules ; voir aussi Beyerlé : De Conventu generali Latomorum apud aquas Wilhelminas ».
- (1) F 421 ; R 9. (2) R 10. (3) F 428 ; R 18-20. (4) F 444-446. (5) R 42. (6) F 33, 70, 71 ; R 48. (7) J 24, 25 ; F 74-89 ; R 45, 91, 93, 101 ; V 70-73. (8) J 25 ; F 98-100 ; R 44. (9) F 110, note 2. (10) F 110 ; R 44. (10 A) F 114. (11) W. (12) J 87. (13) W. (14) J 9 ; H 108. (15) J 73, 75. (16) J 75, 79. (17) V 173. (18) J 67 ; la circulaire convoquant le Convent. (19) J 91 ; (20) J 31, 42 ; F 462. (21) J 91 ; W. (22) W. (23) J 83. (24) J 105. (25) W ; J 105. (26) W ; J 106. (27) J 82, 85, 105. (28) W. (29) W. (30) J 106. (31) J 84 ; V 173. (32) V 173. (33) J 109 ; P. (34) J 109. (35) J 108. (36) V 186, 187 ; J 109. (37) V 186, 187 ; J 109. (38) J 109, 115. (39) J 109. (40) J 108. (41) J 71, 109. (42) J 110. (43) J 113. (44) J 114. (45) W ; J 114. (46) J 110. (47) P ; V 176, 177. (48) J 111. (49) J 111 ; V 176. (50) J 111. (51) J 111. (52) J 111, 112. (53) J 112. (54) J 112 ; V 185. (55) Davin : « Esquisse des travaux d'Adoption », 1778, pp. 78-93. (56) J 114. (57) V 177 ; J 115. (57 A) J 113. (58) V 178 ; J 116. (59) J 116 ; V 178-185. (60) V 183. (61) J 117. (62) J 117. (63) W ; J 118. (64) J 119. (65) W. (66) J 112. (67) MS Lyon, N° 5482. (68) J 120.

Le Maçon libre dans la Loge libre

par Gaston MOYSE

Certains Maçons attribuent au regretté Frère Wirth la devise bien connue « Le Maçon libre dans la Loge libre ». Il y a là une erreur qu'il convient de dissiper. Pour essayer d'en retrouver l'origine, il est nécessaire de remonter aux environs des années 1850-1860.

Au lendemain du coup d'Etat du 2 Décembre 1851, la situation politique s'était trouvée en France forcément changée. Le régime autoritaire, plus ou moins avoué, instauré par Louis-Napoléon Bonaparte, devait se charger de modifier bien des choses. Partout, on recherchait les suspects et l'on emprisonnait ceux qui faisaient échec au nouveau maître de la France. A cette même époque, on voyait à Bruxelles se fonder les premières sections de la Libre Pensée, dont le but principal était alors de lutter contre l'oppression cléricale, mais non de faire œuvre antidéiste.

Une fois l'Empire proclamé, l'opposition s'était organisée d'autant plus rapidement que la police pourchassait chaque jour davantage les membres des sociétés politiques ou philosophiques dont l'action pouvait nuire au régime.

Par une chance inouïe, la Franc-Maçonnerie ne fut pas visée directement. Napoléon III préféra « domestiquer » l'Ordre maçonnique, plutôt que de fermer les Temples. La nomination du Maréchal Magnan, le 11 janvier 1862 au poste de Grand Maître du Grand Orient fut une tentative pour le

moins audacieuse dont il convient sans doute de se réjouir aujourd'hui.

Ainsi donc, la Franc-Maçonnerie autorisée à fonctionner et reconnue légale par les pouvoirs publics devait-elle, malgré l'étroite surveillance de la police impériale, devenir, petit à petit, le refuge le centre de ralliement d'hommes politiques, d'hommes aux idées avancées qui, en temps normal, n'eussent jamais songé à venir frapper à la porte des Temples maçonniques. Et c'est là un fait très important qui est au départ de pas mal d'innovations, de transformations introduites dans la Maçonnerie française à partir de cette période.

Ayant rapidement compris tout l'intérêt qu'il y aurait à bénéficier de la qualité de Franc-Maçon et à venir ainsi travailler « à couvert » sur les Colonnes des Temples, un peu à la gloire de la Franc-Maçonnerie et surtout au triomphe de leurs idées particulières, les adeptes de la Libre Pensée naissante et notamment les disciples de Blanqui se donnèrent le mot pour demander la Lumière Maçonnique. Ils furent très nombreux à un certain moment. Mais ces demandes d'Initiation n'étaient que pure formalité qui avait pour but unique de les protéger contre les poursuites de la police. La Franc-Maçonnerie tolérée par le gouvernement, ne pourrait-elle pas les abriter et au besoin les défendre ? Il y avait dans cette manière d'agir la poursuite d'un objectif intéressé : l'occasion de faire parmi les autres Francs-Maçons une propagande en faveur des idées libre-penseuses et des idées politiques avancées.

Dans une série d'articles, publiés dans la revue « L'Idée Libre », par Monsieur Jean Bossu, en 1954,

sur l'Histoire de la Libre-Pensée, l'auteur nous a décrit, avec force détails, le travail de pénétration de certains éléments « révolutionnaires » dans les Ateliers, à la fin du second Empire. Et l'on comprend immédiatement toute l'importance de cette page de l'histoire maçonnique.

L'opération d'infiltration réussit à merveille. De 1860 à 1870, la Franc-Maçonnerie des deux Obédiences subit un siège en règle, un « noyautage » (1) systématique de la part de citoyens propageant certaines idées philosophiques et même politiques, possédant peut-être une valeur propre, mais qu'un sectarisme trop accentué rendait, qu'on le veuille ou non, inaptes à devenir de parfaits « Initiés ».

Lorsque le 12 février 1880, au moment de sa fondation, la Grande Loge Symbolique Ecossaise adopta officiellement la devise devenue classique « Le Maçon Libre dans la Loge libre » (2), en la consignant dans l'article 2 de sa Constitution, il y avait longtemps que nombre d'Ateliers du Rite Ecossais l'avait implicitement inscrite au fronton de leurs Temples (3). Quelle était la valeur de cette initiative ? La chose se discute.

(1) C'est l'expression même employée par Monsieur Jean Bossu dans son article - L'Idée libre, février 1954, page 50.

(2) Il est vain de penser que c'est le Frère Oswald Wirth qui « inventa » cette devise. Il ne fut initié que le 26 janvier 1884 à la Respt. . . Loge « La Bienfaisance Chalonnaise » du Grand Orient de France, Orient de Chalon-s/Saône, alors que la Grande Loge Symbolique Ecossaise fut fondée en 1880.

(3) L'article 2 est ainsi libellé :

« La Maçonnerie Symbolique est organisée d'après ce principe : le Maçon libre dans la Loge libre. Chaque Loge est en possession de son autonomie en se conformant à la Constitution ».

Les exemplaires de cette Constitution sont aujourd'hui devenus assez rares, mais il est évident que lors de l'initiation d'Oswald Wirth ils étaient d'actualité.

Il n'est pas douteux qu'il faut bien l'avouer, cette devise est un peu à l'avenant et semble très logique. Mais il est d'autant plus évident que le Franc-Maçon, homme de sens et de bon sens, se détermine seul et, en accord avec ses principes, ne saurait supporter l'exercice d'un groupement qui lui refuse tout cela parait se tenir ; mais en fait, c'est bien là l'attitude du vrai Maçon.

Pour aussi conforme que puisse paraître cette magnifique devise, il nous faut reconnaître qu'elle masque, au fond, un sophisme. A la vérité, elle porte en elle la marque indélébile de la philosophie blanquiste dont les adeptes venus en nombre dans les Loges à la fin du second Empire, surent accommoder à la « sauce maçonnique » la parole de leur chef Auguste Blanqui : « Ni Dieu, ni Maître » qui devint alors : « Le Maçon libre dans la Loge libre ». Ce fut un beau cadeau qui réjouit bien des Loges « avancées » de l'époque et dont le pain quotidien était à la fois la lutte antireligieuse et la lutte sociale.

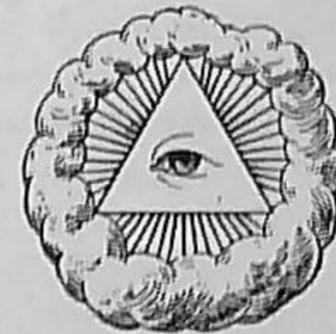
La Grande Loge symbolique eut-elle raison de faire sienne cette devise ? Regardons de plus près.

On dit couramment qu'une Loge est placée « sous l'Obédience » de telle Grande Loge ou de tel Grand Orient. Cette affirmation ne choque et n'a jamais choqué personne, même en 1880. Les textes maçonniques sont là pour le prouver. Le mot « obédience » ne contient-il pas pourtant, en son étymologie le sens d'obéissance ? D'abord obéissance aux principes fondamentaux de la Franc-Maçonnerie, ensuite obéissance aux règlements généraux particuliers de chaque juridiction, règlements acceptés

par les Maçons après discussion d'abord et vote ensuite, en Congrès et en Convents.

Dès lors, l'appartenance à une Loge qui, elle-même est agrégée à une Obédience, implique la notion d'obéissance, c'est-à-dire l'observation et le respect des lois, règlements et usages qui constituent la base de l'Ordre maçonnique, tant sur le plan doctrinal que sur le plan administratif. Sans cela, la porte serait ouverte à toutes les innovations, à toutes les fantaisies et, partant, la Maçonnerie serait vouée à une mort certaine.

Je ne pense pas qu'il faille donner à la devise « Le Maçon libre dans la Loge libre » une valeur trop excessive. Rien ne nous empêche de l'utiliser, mais prenons bien garde. Si les mots « libre » et « liberté » sont interprétés dans leur sens philosophique pur, alors elle peut avoir une grande utilité. Si, au contraire, elle laisse supposer que le Franc-Maçon peut tout faire, parce que, agissant comme tel, il lui est loisible de ne plus obéir à rien, alors elle se révèle néfaste et doit disparaître. C'est là une simple question d'éducation philosophique et d'interprétation.



L'ORDRE ET LES OBÉDIENCES

(Histoire et doctrine de la Franc-Maçonnerie)
(Fin)

Erreur, qui prétend à faire de l'ancienneté un fondement de l'autorité, comme si l'Ordre n'était pas éternel, échappant par là même aux contingences du temps. Lorsque le nombre de Maçons suffisant est acquis pour que les Travaux rituels puissent être ouverts, une Loge est valablement formée. Elle peut alors se réclamer de la même ancienneté que la plus ancienne Grande Loge produisant des « documents » historiquement irréfutables ! Une Loge « juste et parfaite » est aussi bien et autant l'Ordre que si elle fonctionnait depuis « des temps immémoriaux », car, existant dans l'Esprit de l'Ordre, elle existe elle-même « en esprit et en vérité » de toute éternité.

Erreur enfin, la plus impardonnable, qui sous le prétexte d'étendre à l'Univers les liens fraternels qui unissent les Maçons, commence par rejeter de la communion Maçonnique ceux pour qui le Principe de toute chose ne se résout pas forcément en une formule ou dans un livre, si respectable soit-il...

Rejet qui va jusqu'à l'oubli total de cette manifestation de l'affection élémentaire, qu'est le soulagement des détresses humaines...

Déjà, au 18^e siècle, le schisme des « Antients » avait amené les « Moderns » à bien préciser leur pensée sur ce point. Un Maçon Irlandais, William Carroll, ayant besoin de quelque secours alors qu'il

se trouvait à Londres, s'adressa tout bonnement à la première Loge venue, qui relevait des « Moderns ». On lui fit alors la réponse suivante :

« En votre qualité d' « Antient », vous n'êtes pas qualifié pour bénéficier de nos secours. Les « Antients » ont une Loge, aux « Cinq Cloches », dans le Strand. Le nom de leur Secrétaire est Dermott. Notre Société n'est ni « Arch », ni « Royal Arch », ni « Antient », aussi, vous n'avez aucun droit à nos secours » (6).

Mais, nous vivions alors à des époques aux mœurs rudes et grossières. Il n'en va certainement plus de même actuellement. J'ai connu ces années qui ont suivi la prise du pouvoir par Mussolini en Italie, par Franco en Espagne, et je sais comment les Francs-Maçons français ont accueilli leurs FF.: Italiens et Espagnols, sans commencer par leur demander de quelles Obédiences ils relevaient.

Pauvres Français, ignorants des us et coutumes de la seule Maçonnerie régulière qui soit ! Voici comment, au moment où la Franc-Maçonnerie était persécutée en Europe continentale, les Anglais comprenaient le problème :

« ...En raison des circonstances extraordinaires dans lesquelles se débat aujourd'hui le monde, de nombreux réfugiés viennent du continent. Ils amènent avec eux les formes continentales de la Maçonnerie, laquelle est entièrement distincte et séparée de notre forme Britannique. Nous ne désirons pas du tout que leur Maçonnerie soit en quoi que ce soit mélangée avec la nôtre ... On entend souvent dire, sur le Continent, que les Francs-Maçons sont mis

(6) BERNARD JONES. *Op. cit.* p. 200.

hors la loi et persécutés. Il y a des tas de raison pour qu'il en soit ainsi. Ils étaient athées, faisaient de la politique, étaient secrets et subversifs, et j'admettrais très bien que notre Gouvernement en fasse autant ici s'il s'agissait de choses semblables... » (7).

Ne nous étonnons pas, nous, Français sentimentaux, des paroles « fraternelles » du ci-dessus très pieux et très sage Grand-Maître Provincial du Devon, l'Evêque de Crediton. Récemment, un Frère britannique — qui me fait l'amitié de me considérer quand même comme Frère — me disait que si le Gouvernement de Sa Majesté envisageait un jour de faire voter une Loi prescrivant la dissolution de la Franc-Maçonnerie, il ne saurait en être question en Loge sans manquer aux règles élémentaires de l'Ordre...

Il ne faut donc pas nous formaliser de cet aspect rétréci — à nos yeux — de la Franc-Maçonnerie, mais bien comprendre, une fois de plus, que « deux membres d'une même civilisation n'ont jamais été aussi dissemblables que la France et l'Angleterre. »

Montaigne disait « Que sais-je ? », et ces mots ont été repris comme titre distinctif par un de nos Ateliers. La Grande Loge d'Angleterre répond :

« ...La Grande Loge étudiera toujours avec soin les demandes en reconnaissance présentées par les Grandes Loges qui professent et pratiquent, et peuvent prouver qu'elles ont effectivement professé et pratiqué les principes de base de la Franc-Maçonnerie (tels que nous les définissons), mais, en aucune circonstance elle ne se prêtera à la moindre discus-

(7) Grand-Maître Provincial du Devon. (Fin 1938).

sion pouvant tendre à une interprétation nouvelle ou différente desdits... » (8).

Evidemment, ces paroles paraissent un peu ... disons curieuses, quand on considère les variations intervenues dans les fameux « principes » depuis 1717. Mais, puisqu'il en est ainsi, pourquoi, après tout, prétendrions-nous à faire la loi chez le voisin ? Je pense que l'attitude de la Grande Loge d'Angleterre est encore plus sectaire que celle du Vatican, mais je reconnais aussi bien à l'une qu'à l'autre le droit de la revendiquer, du moment qu'on ne voudra pas me l'imposer.

Le point de vue anglais *actuel* est à l'opposé de la mentalité française *normale*. Aussi, je ne vois pas très bien le bénéfice que des Maçons français pourraient recueillir d'une amende honorable, la corde au cou, sauf, peut-être, quelques miettes — le plat de lentilles — tombées du Tronc de Bienfaisance des Grandes Loges anglo-saxonnes. L'esprit de l'Ordre est tellement loin de ces questions qu'elles ne valent même pas la peine d'être sérieusement mises en discussion.

★★

CONCLUSION

Nous avons vu que l'Ordre Maçonnique, société initiatique et traditionnelle, est, en fait, « une forme d'initiation antérieure au christianisme et qui a

(8) Communication officielle du Grand Secrétaire Sydney WHITE aux LL. de la Grande Loge d'Angleterre, sur les « Buts et Relations d'Amitié de la Grande Loge d'Angleterre », comme suite aux résolutions adoptées lors de la Conférence tenue à Londres, le 20 Juin 1938, par les Dignitaires des Trois Grandes Loges Nationales d'Angleterre, Ecosse et Irlande.

seulement été intégrée, « acceptée » par celui-ci... » (9).

Venue du continent, elle s'est répandue en Angleterre pendant le Moyen-Age, en conservant une forme non seulement chrétienne, mais catholique romaine.

En 1717, une équipe de pasteurs protestants, adeptes de la « religion naturelle », a rejeté le fond de catholicisme. La « Résurrection » Maçonique de 1717 n'est qu'un épisode de la lutte de la Réforme et de la Contre-Réforme.

Puis, quelques années plus tard, effrayés de l'audace de leurs devanciers, les Maçons anglais ont complètement renversé le problème. Mais, au lieu de retourner aux origines médiévales de la Franc-Maçonnerie, ils ont donné à la Maçonnerie anglaise une armature d'intolérance religieuse et sociale qui n'a absolument rien de commun avec le véritable esprit de l'Ordre. — Cette intolérance religieuse, alliée à l'orgueil national des Anglais, a produit ce monstre de dogmatisme que représente à nos yeux la Grande Loge Unie d'Angleterre.

Dans le même temps, la Maçonnerie « ressuscitée », retrouvait, sur le Continent et spécialement en France, le vieux fond traditionnel duquel elle était issue. L'esprit de l'Ordre, dissimulé sous des apparences parfois bien profanes, continue de vivre au sein de la Maçonnerie française. Certes, celle-ci s'est trop souvent embourbée dans le marécage des préoccupations politiques et profanes. Mais, au moins, elle a vécu et, de ses erreurs même elle tire les motifs de ses repentirs et de ses progrès.

(9) JEAN REYON. « Etudes Traditionnelles », Juillet-Août 1955, p. 192 (note 1).

Les Francs-Maçons français comprendront peut-être un jour ce que doit être le rôle des Obédiences. Jadis, les Maçons se reconnaissaient à « leurs mots, signes et attouchements », si bien gardés que nul autre qu'un initié ne pouvait les connaître.

Je conçois qu'il soit aujourd'hui nécessaire qu'un organisme « administratif » serve de lien entre les Loges, et puisse garantir la qualité des Frères qui demandent l'entrée de Temples autres que celui où ils ont été initiés.

C'est ce que j'appelle un « mal nécessaire », en raison de la structure du monde moderne.

Là doit se borner le rôle de l'Obédience. Vouloir se rassembler en Assemblées Générales, dans le noble but de modifier les lois du pays afin de mieux assurer le bonheur des hommes, est une utopie, selon moi dangereuse.

Avant de vouloir réformer le monde, il faut réformer les hommes. De ceux qui sont appelés, il faut faire des « élus ». C'est le rôle de l'Ordre, et, *seul*, le travail en Loge permet d'atteindre le but de perfectionnement *individuel* assigné à l'initié.

« Le Maçon libre dans la Loge libre » est le seul authentique landmark...

Je sais que je n'ai pas satisfait à la curiosité de ceux qui voudraient comprendre « comment » l'Ordre agit sur le Maçon. Mais, est-il possible d'exprimer ce qui est du domaine de l'âme individuelle ?

Je n'ai pas expliqué comment les rites transforment l'individu, en le faisant participer à la gloire de l'Ordre. — Mais, ce sont là des problèmes que j'appellerais « techniques », dont l'étude, même succincte, exigerait de nombreuses pages. Et, peut-

(Suite et fin page 64)

BIBLIOGRAPHIE

Études Traditionnelles. — Décembre 1956.

Dans ce numéro nous saluons le premier article d'une nouvelle collaboratrice à la revue : Marie-Paule Bernard : « Les idées traditionnelles au temps des grandes illusions ». Il faut signaler dans cet article un esprit et un ton plus accessibles au lecteur moyen qui pourra respirer à l'aise dans un air vicié.

En effet, l'auteur essaie de montrer avec preuves à l'appui qu'un courant d'idées traditionnelles très orthodoxes a couru tout au long du XIX^e siècle, qui a cependant la réputation méritée d'être « stupidement matérialiste ». C'est une idée excellente qui mérite d'être signalée pour éclairer certains docteurs superficiels de Guénon qui croient et répandent cette notion fautive que celui-ci a tout découvert. Ce qui est absurde et tout à fait antitraditionnel. L'auteur passe en revue les idées de Courcier, Portal, de Brière, E. Levi, l'abbé Jallabert pour conclure très équitablement : « Nous retiendrons donc seulement l'existence au XIX^e d'un courant de pensées trop faibles et trop peu connues pour avoir pu exercer une influence sur la mentalité générale de l'Occident, mais représenté d'une façon assez constante... » (p. 342). L'auteur examine ensuite l'œuvre de William de Wilde Adam qui est comme une satire du monde moderne. Il faut signaler dans ce premier article un effort très méritoire de mise au point pour une certaine classe de lecteurs débutants qui méritent qu'on lui facilite la tâche en leur montrant de s'initier à ces « études traditionnelles ».

Le reste du numéro donne la fin du bel article de J. Lionnet : « L'initiation aux Taoïstes ». Il essaie de mettre en valeur les diverses légendes qui constituent l'histoire de l'organisation traditionnelle qui fut la véritable gardienne de la tradition primitive (p. 388). Il ressort de ce travail que le taoïsme est une adaptation de la tradition à notre âge actuel.

Enfin un article de Yves Millet apporte des précisions sur le « Taoïsme en URSS » d'après des documents russes et explique comment les sociétés traditionnelles de l'Est ont été liquidées par la Révolution.

Études Traditionnelles. — Janvier-Février 1957.

L'article le plus intéressant du numéro est celui de J. Reyor : « Quelques considérations sur initiation et contre initiation ». Il revient sur l'ouvrage de Scholem : *Les grands courants de la mystique juive, pour parler de l'équipée messianique de Sabbataï Lévi en Pologne. A propos de cette « adaptation » de la tradition, il insiste sur le mélange sans discrimination des formes traditionnelles des écoles et des voies dans l'ordre intellectuel. Il remarque que l'étudiant actuel des doctrines esotériques se heurte à une grave difficulté et est exposé à une grande tentation : la difficulté consiste dans un rattachement, toujours incertain et pénible à obtenir, à une organisation initiatique dispensant un enseignement complet. La tentation est celle qui menace celui qui, étudiant en « surface » les formes traditionnelles, mélange les documents les plus variés sur les divers courants existant dans un syncrétisme sans but. Il dit*

alors d'une manière excellente que pour éviter cette « dispersion incompatible avec tout travail initiatique », la seule méthode qui convienne est de se concentrer sur l'étude des documents actuellement possédés, en se rappelant que seul un effort incessamment poursuivi dans le même sens peut... « faire surgir l'aide qui lui permettra d'aller plus loin » (p. 23).

Ceci est parfaitement dit, mais est difficilement compréhensible pour ceux qui considèrent ces propos comme de la pensée morte ou de l'érudition. Les quelques allusions explicatives ne sauraient suffire à mettre en garde les imprudents : c'est pourquoi il y aurait lieu de revenir longuement sur ce sujet capital, quitte à répéter René Guénon.

L'autre article à signaler est celui sur *Maître Eckhart* et les « signes des temps » de Marie-Paule Bernard. Elle analyse le livre de Mme Ancelet Hustache, une érudite catholique sur *Maître Eckhart et la mystique rhénane* (dans la collection *Maîtres Spirituels*). Elle met l'accent sur le fait que la mise au jour progressive de l'œuvre d'Eckhart est un « signe des temps » qui tend à réintégrer la pensée esotérique et mystique dans la lignée de l'Église romaine.

Enfin il faut simplement noter le début de l'article de J. Lionnet sur les Remarques sur l'Écriture chinoise dont nous analyserons l'important rapport quand il sera complet ; il fait suite à l'essai sur Lao Tseu signalé dans le numéro de décembre.

Études Traditionnelles. — Mars 1957.

Ce numéro nous apporte des articles intéressants, en particulier ceux de René Allar et de Jean Reyor sur les principes mêmes de la Tradition.

Avant d'en parler, signalons l'analyse par Yves Millet du livre de M. F. Brunner, professeur d'histoire de la philosophie à Neuchâtel, qui vient de paraître sous le titre « Science et Réalité ». La qualité de savant universitaire ne l'a pas empêché d'adopter publiquement une position traditionnelle, note avec sympathie le critique, qui fait une recension détaillée des thèses du livre qui doit presque tout à René Guénon. Malgré tout, et malheureusement, le livre qui utilise la terminologie difficile de la philosophie actuelle est pénible à comprendre et à lire, mais il mérite un effort dans ce sens.

L'article de René Allar est un procès intenté à ceux que l'auteur appelle *traditionalistes* et qui sont ceux qui, ayant compris et éprouvé la Tradition, se refusent à tout rattachement traditionnel. Au fond ce sont des « individualistes intellectuels » qui se forgent, à leur seul usage, des idées personnelles sur les doctrines que leur ouverture d'esprit leur permet de connaître ; mais en fait ils n'en tirent aucun effet pratique et, se refusant à toute action et participation rituelle, ils restent en dehors du véritable point de vue traditionnel. Cette attaque en règle contre un point de vue assez répandu qui ressortit à l'attitude profane, vise sûrement des personnages bien connus de l'auteur et qui se reconnaîtront dans leur opposition systématique et illogique.

L'autre article de Jean Reyor s'intitule « Notes sur les bases traditionnelles de l'Astrologie judiciaire ». Il essaie d'expliquer une fois de plus le rattachement d'une science traditionnelle à l'ensemble de la doctrine métaphysique.

En faisant appel à la notion d'hélicoïde indéfini cosmique

et à la croix à trois dimensions dans le « tissage » du monde, notre auteur arrive à montrer qu'un être ne se manifeste pas à n'importe quel moment et dans n'importe quel milieu, mais que le milieu et le temps « est normalement déterminé par une certaine loi d'affinité, de façon à être aussi conforme que possible aux tendances propres de l'être qui y naît ». Les influences du milieu sont symbolisées pour notre terre par les « astres fixes et mobiles qui établissent la signature de l'être ». Ainsi l'état du système cosmique à l'heure de la nouvelle naissance correspond donc rigoureusement à « l'ensemble des conditions déterminatives générales et individuelles ».

Il montre ensuite que la technique astrologique repose sur la position et les rapports de 7 astres qui sont en correspondance avec les 7 centres de l'être humain. Mais il marque nettement les limites de cette science qui « ne peut atteindre que la forme individuelle » (donc jusqu'au sommet du mental). L'orientation spirituelle de l'être n'est pas de son domaine ; elle ne peut juger que des manifestations individuelles des influences spirituelles.

Le numéro se complète par la suite de l'étude de Jacques Lionnet sur l'Écriture Chinoise et par la Revue des Livres où est analysé longuement un ouvrage d'Elie Lambert : « L'Architecture des Templiers » (Paris - Picart - 1955) qui devrait intéresser les Maçons, qui y trouveront des renseignements sur les lignées de constructeurs qui travaillèrent à ces ouvrages religieux et militaires.

★★

ACUPUNCTURE CHINOISE ET ASTROLOGIE. — « Une Observation », par le Docteur J.-E. Emerit. (Ommium littéraire - Paris). Une Brochure de 24 pages.

Dans cette brillante et nette démonstration de sa thèse sur les rapports de l'acupuncture et de l'astrologie, le Dr Emerit, avec une délicatesse et une finesse remarquables, prend l'observation d'un confrère et d'un adversaire pour faire la preuve de sa science astrologique et médicale.

Avec une clarté absolue, l'auteur expose brièvement les faits cliniques, les transpose dans le système d'acupuncture et d'astrologie avec virtuosité et montre leur concordance parfaite. Il dresse le thème en cause, le critique savamment et l'interprète en fonction du « corrigé » qui l'accompagne, comme il dit plaisamment. Et là, il indique avec beaucoup de bonne foi, la polyvalence du symbole astrologique, on pourrait même dire l'ambiguïté des indications astrales en l'occurrence (cf. p. 15 : « Si j'avais à commenter cet événement fictif »).

Il montre ainsi les limites de l'astrologie et l'imprudence de « toute prédiction affirmative ». Mais surtout il indique les avantages de cette connaissance de résonance « entre la structure de l'intervention du médecin et la structure du ciel concomitant » (p. 19).

Le facteur astral explique les échecs aussi bien que les réussites et « toujours ouvre des voies nouvelles à la compréhension : car si le Ciel peut imposer le point, c'est un devoir

pour le médecin de connaître le langage d'en haut et de lui obéir ».

Et il rêve, pour finir, que l'acupuncture pourrait être un prétexte à restituer sa place et ses prérogatives à l'antique science des sages.

Nous ne pouvons qu'encourager les astrologues à lire ce petit livret, clair, profond et pittoresque qui donne un exemple concret et frappant de la thèse défendue si éloquemment dans les ouvrages de l'auteur. (« Acupuncture traditionnelle - Acupuncture et Astrologie - Zodiotechnie de l'Embryon »).

★★

JOSEPH DE MAISTRE. — *Textes choisis et présentés par E.M. Cioran*. 1 vol. 310 pages. Editions du Rocher (Monaco), 890 Fr.

L'essentiel est ici la préface du présentateur, Cioran. Elle est éblouissante. Car elle met l'accent sur l'aspect provocateur, paradoxal, scandaleux de la pensée de Maistre qui lui permet encore de « nous séduire et de nous exaspérer ». Il veut prouver que Joseph de Maistre, que le siècle dernier appela « prophète du passé », est au contraire très actuel et très vivant. Mais on verra avec quelque surprise que loin de faire accueil à l'écrivain traditionnel, Cioran, en bon moderne, en philosophe de l'âge atomique, en écrivain individualiste, considère dans J. de Maistre le caractère odieux de ses doctrines, et lui fait fête parce qu'il est un « monstre ». C'est ce côté équivoque, déconcertant, qui est mis constamment en valeur et son fanatisme est exalté comme une vertu rare. Cependant, après avoir fait la part de cette exagération présentée comme la marque d'un grand caractère, selon la remarque de J. de Maistre lui-même, il reste que les pages de notre critique sur cet auteur qu'il aime sans d'ailleurs le comprendre parfaitement, sont extrêmement remarquables et méritent d'être signalées à ceux qui voient dans J. de Maistre autre chose qu'un pamphlétaire âpre et élégant, pénétré d'une rage tonifiante ».

Il y a autre chose que cela dans l'auteur des soirées ; s'il y a ces excès, ces hyperboles, ces ironies cinglantes, ce souffle de l'Ancien Testament. Malheureusement on chercherait vainement dans les textes choisis par Cioran les pages remarquables sur les langues (2^e entretien) sur la maçonnerie (Lettre au duc de Brunswick), sur les idées traditionnelles (Éclaircissements sur les sacrifices). Mais on lira des propos sur la Russie (p. 209 à 224) et des lettres remarquables... à côté des morceaux bien connus sur le Bourreau, la Guerre divine, l'Ère des Français, Bacon, Le Pape, Port-Royal, Voltaire.

Cioran, on le voit, met l'accent sur la littérature au style violent, à l'ironie outrée, au ton indigné. Il cite surtout des « morceaux de bravoure », des pages qui sont « un assassinat par enthousiasme ».

Mais il peut inciter à rechercher un Joseph de Maistre mystique de la connaissance que Dermenghem a fortement mis en lumière dans son livre analysé ici-même.

★★

JACQUES MENETRIER. — *Eloge de l'incertitude.*

Ed. la Colombe : éd. du Vieux Colombier. Collection : le Regard : 750 Fr. format 21 × 14.

Ce livre porte en sous-titre : *ou les Réflexions d'un tailleur de pierres.* L'auteur est un médecin biologiste ; quel rapport peut-il exister entre son métier et celui d'un tailleur de pierres ? Il s'empresse de justifier son propos et de l'expliquer en ces termes : « ...J'ai choisi d'être un tailleur de pierres plutôt qu'un architecte... Aucune formule ne m'apparaît compatible avec (mon) mode de pensée et seule l'absence de formule établirait un contact que je désire... J'ai voulu dégrossir quelques pierres de fondation plutôt que de bâtir un édifice. Un matériau peut toujours servir si le temple s'écroule... » (p. 1).

On voit par là en quoi consiste cette incertitude dont il veut faire l'éloge. Elle est actuelle et purement pragmatique. Car dans l'avenir, l'auteur, après le long apprentissage d'une carrière médicale, en vient à entrevoir d'immenses domaines ouverts à la biologie, par la physique et la mathématique, (il croit y reconnaître les lieux où se rencontreront la Science et la métaphysique.

Mais pas de système, pas de construction, qui ne sont pas « adéquats » à la « réalité vivante ». L'auteur est et se veut très lucide. Ne dit-il pas, dès l'abord du problème : « La seule méthode capable d'appréhender la réalité entière, implique un échange renouvelé et toujours dépassé, des analyses des synthèses et des expériences. Elle devient aussi dialectique » (Quelques lieux communs, p. 2).

Cette recherche est donc purement empirique et l'incertitude reste seule au centre de son esprit. « La vie, dit-il, et l'expérience m'ont confirmé ce que l'instinct me suggérait, le danger des explications et des certitudes. Toute idée de système, d'aboutissement, de dogmatisme m'est étrangère et mieux insupportable. Je suis seulement un empirique qui cherche et qui regarde, qui tente parfois de retrouver une commune mesure à des faits différents et à des dilemmes provisoires » (p. 24).

Mais qu'elle est cette recherche et quels sont ces moyens ? Il l'expose en détail dans la première partie de son livre, de loin la plus intéressante et la plus originale, bien qu'elle soit souvent hérissée de termes techniques et qu'elle résume en quelques phrases des développements qui nécessiteraient de longs éclaircissements et des explications. Il est parti de l'action des oligo-éléments (oligos = peu nombreux) c'est-à-dire l'action de certains métaux : le manganèse, le cuivre, le manganèse-cuivre, le cobalt, sur les maladies. C'est l'absence ou la présence de ces corps qui empêche ou détermine telle ou telle réaction de la cellule : il aboutit à souligner l'importance de la catalyse en biologie et c'est pourquoi il intitule sa première partie « présence » pour mettre en valeur cette action des catalyseurs qui sont, à ses yeux, primordiaux, car il voit dans ce contact par action subtile quelque chose de métaphysique et de principiel. Mais ne nous y trompons pas :

« On pourrait croire que je me situe délibérément dans le camp des spiritualités, des « idéalistes » et dans la position commode du critique. Il n'en est rien et je décevrai beaucoup les partisans des « valeurs spirituelles » au cours de cet essai.

Je me réclame de la Science et de la méthode expérimentale, ma voie est celle du bas, de celles qui partent de la réalité la plus matérielle et la plus décevante. Méthode d'incertitude est le meilleur terme que j'ai trouvé pour qualifier ma recherche, jusque dans ses perspectives métaphysiques » (p. 12).

Il précise que cette recherche se place et demeure au plan biologique », à un carrefour où le fonctionnel, l'adaptatif, le complémentaire, l'organique, l'échange dominant l'antagonisme, la division, la contradiction ». Il assure que l'« angle » organique éclaire singulièrement les connaissances actuelles de la physique et de l'énergétique. Ainsi il apparaît un singulier savant, passionné d'idées générales, dépassant à chaque instant les rigueurs de l'analyse, pour atteindre une synthèse qui reste toujours informulée mais cependant présente derrière les paradoxes de son style.

Il est impossible de suivre notre auteur dans tous les détails de son exposé, mais nous examinerons avec quelques détails le morceau qui termine cette première partie et qui s'intitule : « Du processus de catalyse au phénomène de présence ». Il nous semble caractéristique de l'esprit de l'auteur et de son incontestable originalité.

Après avoir rappelé la notion de catalyse depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, et indiqué que la catalyse classique se ramène « à l'intervention d'un élément provoquant ou accélérant une réaction chimique qui aurait lieu de toutes façons », il observe que la catalyse n'a pénétré en biologie que par la petite porte, « sous la forme des enzymes ». Ce mot alibi couvre pudiquement des phénomènes catalytiques indiscutables et essaie d'expliquer (?) des actions métaboliques endocriniennes, qui sortent de la chimie habituelle. Et, après avoir constaté l'embarras des biologistes devant le problème des enzymes, qui met en jeu des pro-enzymes comme les pro-dias-tates, il ajoute :

« Pour nous, qui avons poussé la curiosité jusqu'à expérimenter et voir, la catalyse a pris un autre sens que celui de la chimie habituelle (p. 57). En effet, il nous importe moins de constater un processus de modification chimique résultant que d'examiner un phénomène de présence, capable de déterminer cette réaction sans s'y intégrer. Il nous importe moins actuellement de mesurer un résultat matériel que d'intervenir sur des dysfonctionnements pour les régulariser par un élément spécifique d'apport défini physiquement et qualitativement... ». On voit qu'ici c'est le médecin qui parle. Mais maintenant il va plus loin et, généralisant rapidement, il en vient « à replacer la catalyse dans un plan biologique, électronique aussi, avec le souci de l'accorder avec l'organicité et la fonction vivante ». Il insiste pour montrer que « ces vues nous amènent à attacher plus d'importance à la « présence non intégrée » qu'à la dissociation à la re-association chimique, à la cause plutôt qu'à l'effet. Sous cet angle, le processus catalytique est donné par le phénomène de présence et la notion d'échange » (p. 57).

Et, de là il arrive facilement à la notion de loi et de principe métaphysique : Il dit, « pour donner son sens à nos travaux, que le phénomène de l'Existence caractérise en soi un moment décisif par lequel se détermineraient les tendances entropiques de l'Essence. Il serait donc moins un état qu'une présence conditionnée par un échange et une unification temporaire ». On voit qu'il pose toute la notion de l'immanence

pour établir une correspondance entre la catalyse et l'existence. Il l'exprime d'ailleurs dans ce raccourci saisissant.

« Tout dépassement de la seule réalité contingente implique une immanence dont le devenir est fait d'un mouvement d'unification, de cohérence de solution. Arrivé à son point le plus évolué, un concept quel qu'il soit, devient une présence nécessaire à l'équilibre du système, une sorte d'acte de foi de plus en plus détaché des conditions de son établissement. Il est moins conditionné qu'il ne conditionne par nécessité ». N'est-ce pas là la notion de « moteur immobile » ? Et il y arrive, avec toutes les réserves impliquées par le terme.

« Si le mot n'était pas aussi ambigu, on pourrait dire que la catalyse exprime sur le plan physique le Dieu des religions, l'Amour des Ethiques, la Synthèse des Dialectiques, le mobile des techniques. Je lui préfère le terme de Présence, en tant que lien peut-être unique entre Science et métaphysique Morale et Technique » (p. 59).

Je me contente de cette analyse sommaire qui suffira à attirer l'attention sur cet esprit singulier en nos temps actuels, et qui me paraît justifier un intérêt particulier pour ceux qui cherchent autour d'eux des échos à leurs propres problèmes. Je ne veux pas m'attarder à relever les contradictions formelles de cette pensée en pleine évolution, qui frôle à chaque instant le métaphysique sans jamais y parvenir, qui s'enferme dans une formule « relation d'incertitude » pour éviter l'affirmation du métaphysique. Mais pour finir je signalerai, ce qui est bien symptomatique et qui le juge, son admiration profonde pour la pensée grecque qu'il essaie, au chapitre de *la Tradition* (p. 145 et suivantes) de traduire par quelques formules bien frappées. Et je conseille de lire, pour comprendre sa position, ce qu'il dit des Initiés et de l'Initiation (p. 155). « Je ne me prends pas pour un initié... et mon comportement va à l'encontre d'une attitude ésotérique ».

Nous pouvons donc saluer en l'auteur de *l'Eloge de l'Incertitude* un pré-initié, un « appelé », un esprit inquiet, chercheur et profond qui a toute notre sympathie, s'il persiste dans sa recherche et ne s'arrête pas à son incertitude.

*
* *

FRIJHOF SCHUON. — « *Sentiers de Gnose* ».

1 vol. « la Colombe ». Edit. (500 Fr.).

Dans ce livre, que l'auteur divise en trois parties : controverses - gnose - christianisme, l'accent est nettement mis sur la *controverse*, c'est-à-dire sur les discussions minutieuses sur des points de spiritualité, de religion ou d'interprétation des Ecritures. Soixante-quinze pages y sont consacrées, tandis que les autres parties n'en contiennent qu'à peine cinquante.

La première controverse est celle concernant « le sentiment d'absolu dans les religions. L'auteur compare le christianisme, l'Islamisme et le judaïsme, et met en balance leurs arguments. Cela est peut-être intéressant lorsqu'on rêve de l'unité imaginaire et fallacieuse des religions, mais tourne rapidement à la « psychologie » et en vient aussitôt à l'historicisme, sans toutefois affirmer, « devant les raisonnements universitaires » reproduits avec dilection, la valeur profonde du symbolisme. Bien sûr, Fritjhof Schuon conclut dans un sens traditionnel. Mais, il le fait sans vigueur et ratiocine avec longueur sur la

prise en considération d'arguments secondaires, qu'un esprit vigoureux écarterait d'un trait. C'est ainsi qu'il revient sur le même sujet dans la Deuxième controverse : « Diversité de la Révélation ». Cette idée de la multiplicité des religions lui paraît être importante, car, malgré qu'il en ait, il se situe dans la perspective catholique qui donne à la tendance « missionnaire » une place capitale. Evidemment, il conclut à la nécessité d'une pluralité des religions, mais c'est un raisonnement bien filandreuse. L'argument de la mystique naturelle est discuté dans une troisième controverse. Pour réfuter ce concept, qui est la tarte à la crème des casuistes et des théologiens chrétiens, il aurait dû opposer des raisonnements métaphysiques, clairs et nets, à la façon de René Guénon. Or, il s'emmêle dès le début dans les distinctions théologiques du créé et de l'incrédé, du naturel et du surnaturel, et il néglige de considérer la redoutable incompréhension des vérités et principes métaphysiques qui s'abrite dans ce concept de religion et de mystique naturelles. Ce concept est purement mental et critique. C'est pourquoi l'auteur s'enferme dans une dialectique qui reste au niveau des notions qu'il combat. Aussi, arrive-t-il difficilement à les transcender. Dans une quatrième controverse, il examine les vicissitudes des tempéraments spirituels. Il y a certainement beaucoup de subtilité et de finesse de raisonnement dans tout cela, mais cette « psychologie de la spiritualité » est assez vaine.

Aussi bien, le meilleur de ce livre est-il dans la deuxième partie, intitulée « Gnose », qui débute par « Gnose, langage du soi », paru dans les « Etudes Traditionnelles » de Juillet-Août 1956, et que nous avons déjà signalé. La deuxième étude de « Gnose » est appelée : « L'Aspect ternaire du Micocosme humain ». Les considérations qu'elle contient nous semblent un peu languettes pour établir le ternaire *Intellect-Mental-Corps* sur des bases évidemment plus profondes qu'à l'ordinaire. Le meilleur passage du livre est celui où, dans « Amour de Dieu », conscience du réel », il paraphrase Guénon. Là, il atteint enfin à la clarté et à la simplicité du style, ce qui est tout un. « Voir Dieu partout » est une réponse à la question : Comment peut-on tenter de voir Dieu — qui est invisible et infini — dans les choses visibles et finies, sans risquer de se leurrer ou de tomber dans l'erreur ?

Il y a ici des rappels de principes métaphysiques et des applications intéressantes de notion d'« exister ». Il en vient ensuite à examiner comment les choses symbolisent Dieu ou les aspects divins. Enfin, dans une dernière partie, il expose les conditions de l'existence formelle. Il termine en montrant l'ego, notre forme, limitée, en face de Dieu, le centre libre, éternellement libre.

Les aperçus sur le Christianisme que l'auteur ne peut s'empêcher de donner, dans son zèle apostolique, essaient de résumer dans un mode métaphysique les éléments de doctrine chrétienne. Il y a dans tout ce livre une effusion mystique, une intention délibérée de considérer les vérités métaphysiques dans une perspective religieuse, ce qui, incontestablement, les limite et les obscurcit.

C'est ainsi qu'il justifie son titre « Sentiers de Gnose », la Gnose étant entendue comme commentaire intellectuel de la doctrine chrétienne. Mais cette gnose actuelle, au contraire de la « gnose antique », a un parfum poussiéreux et démodé, qui fait vieillot et triste, alors que la gnose des premiers siècles était vivante et joyeuse. L'épuisement du concept chrétien

se mesure à cette résistance au renouvellement, malgré les efforts lucides et intelligents comme celui de Monsieur Schnon, dans ce livre honnête mais de lecture bien difficile.

..

J. CORNELOUP. — « *D'Alpha à Oméga - la Vie - Une conception hylozoïste de l'Univers* ».

Avec sa modestie foncière, notre ami Corneloup écrit : « Je ne suis ni un savant, ni un philosophe », au début de son avant-propos. A la lecture de son livre, on ne peut qu'être tenté de répondre : hélas. Cet essai de transgression des disciplines scientifiques et philosophiques est très symptomatique du désordre fondamental des esprits de notre époque. Alors que la vie, du point de vue métaphysique strict, n'est qu'une des conditions de l'existence formelle, elle prend pour Corneloup la dimension extrême et fondamentale de Principe Suprême. Cette extrapolation, dont on connaît d'autres exemples, ne saurait pourtant être tenue pour légitime. Notre ami y adjoint l'hypothèse hylozoïste, qui essaie de marier étroitement la matière et la vie. On devine quelle somme de propositions gratuites il doit accumuler pour y parvenir. C'est ainsi qu'il commence par « trois postulats indémontrables ». Pour qui veut s'appuyer, comme lui, sur une stricte méthode scientifique, c'est une gageure. Pourtant, son livre n'est pas, comme il le redoute, « une accumulation d'imagination et de sophismes ». Car il a trouvé pour cautionner ses idées le grand esprit de Teilhard de Chardin, qui était bien plus poète que philosophe, bien plus savant que religieux. Mais, pourquoi veut-il absolument rattacher la théosophie américaine Alice A. Bailey à l'hypothèse d'une Vie-principe ? Pourquoi affirmer qu'« Alice Bailey est l'annonciatrice de Teilhard de Chardin » ? Est-ce que ce fait accroît l'autorité du Père, et lui assure une plus grande audience ? Il y a là comme une faute de critique qui jette, dès l'abord, un discrédit, pourtant injustifié, sur les idées exposées. Pourquoi ? Tout simplement à cause des exagérations et déformations sentimentales anthropomorphiques des théosophes, qu'il n'est pas juste de faire endosser par Teilhard de Chardin. Celui-ci n'est pas tombé, malgré son originalité foncière, et à cause de sa grande culture, dans les perspectives outrancières et puériles de la théosophie. C'est la raison pour laquelle il nous paraît abusif de faire appel à Alice Bailey parce qu'elle a écrit, en 1921, « la Conscience de l'Atome ».

On le devine, c'est la qualité psychique qu'il faut joindre à la quantité matérielle qui est le problème principal du livre. Pour rester objectif, et éviter le « danger de l'anthropomorphisme, qui guette à chaque ligne » (p. 51), Corneloup est obligé de faire intervenir le « hasard ». C'est pourtant là une entité bien moderne, car on sait bien qu'en dernière analyse le hasard n'existe pas. *L'indétermination sur un plan suppose et nécessite même une loi sur un plan plus élevé.*

Ayant défini la Vie comme « la faculté universelle de toute matière à l'organisation » (p. 32) il trouve une tendance évolutive dans la complexité des formes architecturales. Par là s'introduisent la mémoire et le psychisme, « par collaboration de la vie et du hasard ». (chap. IX). Des lois, tout est donné, et l'on peut regretter ici que l'auteur, qui fait allusion à la

« machine nerveuse » de Lapique, ne mentionne pas les travaux de Charles Henry, qui s'est penché de façon rigoureuse sur les réactions du « psychone » et a tenté de mesurer exactement, par des techniques appropriées, les modalités et les qualités de l'être élémentaire. (cf. « l'œuvre psychobiophysique de Charles Henry », par F. Warrain). Quoi qu'il en soit, Corneloup parle d'un « embryon de psychisme » qu'il voit naître dans la particule élémentaire, d'où la conscience...

Au fond, cet exposé nous rappelle, sous sa rigueur plus apparente que réelle, la conception de Le Dantec qui, au début du siècle, tentait de dresser une théorie mécanique de la vie. Corneloup, qui nous dit avoir été très impressionné, vers la vingtième année, par le monisme de Le Dantec, a tenté de marier, dans une synthèse de « dialectique fonctionnelle », le matérialisme scientifique, les travaux de Chandrah Bose et la chronaxie de Lapique, avec les intuitions spiritualico-scientifiques du P. Teilhard de Chardin, sous un dénominateur commun : *la Vie*. C'est donc un essai d'expression des forces cosmiques en fonction de l'entité vitale, qui prend alors figure de Dieu Suprême, puisque l'avant-dernier chapitre se termine par un très bel « Hymne à la Vie », expression de « la Religion de la Vie ». C'est une création de poète qui ne veut s'avouer comme tel... Mais, peut-être serait-il bon d'attirer l'attention de l'auteur sur le fait que sa « religion de la Vie », si tolérante, si humaine qu'elle soit, n'en sera pas plus viable, pour ainsi dire, car elle procède d'un sentimentalisme trop vague, d'une effusion trop mystique, pour atteindre son but, construire un système logique et coordonné qui concilie la tradition et la science moderne, la raison et le besoin religieux, la foi et la compréhension « libre ». Il convient de lire avec attention le dernier chapitre, « les Tâches de demain », pour mesurer, sous sa modestie affirmée — et réelle — la grandeur de ses rêves et son ambition d'« éveillé ». Le meilleur de cet effort sera sans doute de répandre, sous le voile d'espérances osées et d'idées hardies — comme celles du P. Teilhard de Chardin dont il se réclame — un peu plus de trouble et d'incertitude dans le monde actuel, pour que se rompe, à la faveur de cet ouragan dévastateur, la digue de conservatisme et de quiétisme trompeur qui protège, pour combien de temps encore, le monde du déluge. Tout l'effort désintéressé et fraternel de Corneloup vers la clarté, l'évolution humaine, la paix, la liberté, aboutit à accroître la poussée des forces de rupture de ce monde qui se précipite vers une Apocalypse inouïe.

C'est en ce sens que ce petit livre est révolutionnaire. Par le fait qu'il touchera beaucoup d'esprits non encore rompus à ces méthodes, il contribuera à faire croître la tension d'incertitude, de trouble et de désorganisation générale dont l'accumulation assurera un jour la brutale rupture qui monte de plus en plus à l'horizon de notre civilisation. Il faut donc s'en réjouir, et féliciter Corneloup, même s'il ne l'a pas expressément voulu, car son effort se joint à tous ceux qui tendent à l'accomplissement des temps que la Tradition Universelle nous décrit, dans sa Sagesse sans limite et sans âge.

Et, comme le style est agréable et clair, la composition harmonieuse, l'enchaînement des idées séduisant pour quiconque n'a pas discuté les prémisses, la contribution de Corneloup n'en aura que plus de force et d'audience.

FRANÇOIS MENARD.

PIERRETTE MICHELOUD. — *Dictionnaire psychanalytique des rêves*. — 1 vol. 12 × 18 de 156 p. : 300 Fr. Nouvelles Editions Debresse, 38, Rue de l'Université, Paris (7^e).

Ma grand-mère possédait une « *Clé des Songes* » dont elle prétendait ne pas croire un traître mot, mais à laquelle elle se reportait souvent ; cette « *Clé des Songes* » amusait beaucoup les gosses que nous étions alors...

L'ouvrage de Mme Micheloud est bien différent, et, si son langage est souvent poétique ou teinté d'humour, il a un fond sérieux, bien loin d'être négligeable. En effet, l'auteur s'appuie, pour ses interprétations, sur la psychanalyse et la tradition ; c'est ainsi qu'on lira avec intérêt les passages concernant les couleurs, les pierres, les nombres (ces derniers correspondant aux arcanes du Tarot), etc...

A titre d'exemple, voici ce que l'auteur écrit, de façon originale, au sujet des rêves se rapportant à un miroir :
« Les anciens y voyaient un présage de mort. Il arrive en effet que notre image reflétée se cristallise dans l'amour de nous-mêmes comme celle du beau Narcisse. La vanité est bien une sorte de mort dont le miroir du rêve voudrait nous préserver en se montrant à nous. Tâchons d'en comprendre la leçon ».

Nous voici bien loin du bouquin de ma grand-mère !

★ ★

ANDRÉ NAGORSKI. — « *Ainsi soignent-ils* ». Préface du Dr Charles Fouqué de Lyon ; introduction de Paul Reboux.

Un volume 19 × 14 de 252 pages : 540 Fr.

Editions Debresse, 38, Rue de l'Université, Paris.

C'est avec une certaine méfiance que nous avons commencé la lecture de l'ouvrage de M. Nagorski car, avec le Dr Fouqué, nous estimons qu'on écrit beaucoup trop, ces temps-ci, sur la question « Guérisseurs et Médecins » et la littérature s'y rapportant est bien souvent d'une partialité et d'un sectarisme pour le moins blâmables.

L'auteur, heureusement, ne pense pas qu'en dehors des guérisseurs il n'y a point de salut possible. Ce qu'il souhaite, c'est une collaboration, une entente entre les médecins et les guérisseurs ; entente loyale, toujours souhaitable et certainement possible.

Certes, M. Nagorski dénonce la mentalité de certains médecins d'aujourd'hui qui pensent plus aux gains à réaliser qu'à la santé de leurs malades. Mais, en contre-partie, il nous met en garde contre certains guérisseurs qui sont de dangereux charlatans.

Au demeurant, lorsque l'auteur (qui n'a rien d'un polémiste) s'en prend au corps médical, il en a bien plus contre le Conseil de l'Ordre des médecins — institution, rappelons-le, fondée

sous Vichy — et le conformisme de certains « Patrons », que contre le toubib du coin.

M. Nagorski a l'esprit pondéré, méthodique et rigoureusement scientifique et il est exact que lorsqu'on achève la lecture de ces pages raisonnables et claires, on éprouve une impression de bien-être moral (p. 21).

Paul Reboux souhaite, pour la Médecine et pour l'humanité souffrante que ce livre soit médité par les 40.000 médecins de France. Nous aussi.

Lisons cet ouvrage, et faisons-le lire à notre médecin.

Après l'étude du livre de M. Nagorski, une question s'est posée à nous, et il nous a semblé que l'auteur l'a pressentie, sans toutefois la traiter. Il constate en effet qu'il y eut de tous temps des guérisseurs qui furent, somme toute, les premiers médecins, et il nous indique par ailleurs les qualifications requises sur les plans physiques, psychiques et spirituels pour faire un bon guérisseur. Mais, en fait, les guérisseurs par excellence ne devraient-ils pas être — comme jadis — les initiés et les prêtres ?

Initiés laïques et clercs d'aujourd'hui ont-ils à ce point dégénéré qu'ils ne sachent ni ne puissent plus guérir ?

★ ★

ROBERT BURON. — *Dynamisme des Etats-Unis*. (Recueil d'articles parus dans la presse de 1950 à 1957). — Une plaquette de 13,5 × 21 de 95 pages. — S.A.D.E.P. 11, Rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris (8^e).

M. Robert Buron, Ancien Ministre et Président du Comité National de la Productivité, est tout spécialement qualifié pour traiter des U.S.A., de leur système économique, de leur politique nationale et internationale, de leur régime social sous ses différents aspects.

On comprendra donc l'intérêt de cette plaquette et les enseignements que, à titres divers, il y a lieu d'en tirer.

Nous retiendrons spécialement l'éternelle « présence française » aux Etats-Unis et son influence certaine dans le domaine culturel, qu'il s'agisse de peinture, d'art poétique, de littérature, en regrettant beaucoup, par ailleurs, que l'auteur n'ait pas parlé des diverses religions et pseudo-religions actuelles pas plus que de la franc-maçonnerie (blanche et de Prince Hall).

★ ★

ROBERT MAURICE. — *Thibaut le Mauvenu*. Roman. Un fort volume de 14 × 19, 495 pages, sur Vergé teinté : 700 Fr. Sur Alfa-Mousse, numéroté et signé : 1.000 Fr.

En souscription aux Editions « L'Amitié par le Livre », M. C. Belliard, Blainville-sur-Mer (Manche).

Thibaut le Mauvenu, c'est un beau petit gars de dix-huit ans, orphelin et palefrenier, vivant à Blois en l'an de grâce 1491, soit peu avant la Renaissance.

Dix-huit ans ! C'est l'âge où — quelle que soit l'époque — on a soif de justice, de liberté, de joie et d'amour.

Comment Thibaut le Mauvenu se révolte contre l'injustice, comment il requiert sa liberté, comment il vit ardemment dans la joie et découvre l'amour, nous ne le dirons pas.

Car il faut lire ce roman de franche liesse, d'optimisme constructif, de liberté, de rêve et de poésie aussi, et participer avec un cœur de vingt ans aux aventures — et aux mésaventures — du jeune garçon autour de qui tout l'ouvrage est axé.

Un des plus grands mérites de l'auteur de « Mort de la Liberté ? » (1) est certainement d'avoir su faire éprouver à son Thibaut les sentiments qui sont effectivement les nôtres lorsqu'on n'a que dix-huit printemps. Ce qui n'est pas si facile que cela ! Nous nous retrouverons tous dans *Le Mauvenu* ; comme lui, nous avons été romanesques, insouciantes, fiers, « don Quichotte », aussi. Comme lui nous avons pensé conquérir le Monde (parfois, grâce à une cravate neuve ou à une moto pétaradante, alors que Thibaut se servait du prestige de son magnifique et inséparable alezan Montjoie).

Robert Maurice, pour faire revivre le passé de ce Blois qu'il aime, a eu l'heureuse audace d'utiliser le français d'alors qui rend ainsi tellement mieux le « ton », le « climat » d'une époque, d'une province. Cela gêne — un tout petit peu — au début, le lecteur qui n'est plus familiarisé avec le langage de Villon, de Brantôme et de Rabelais ; au demeurant, d'abondantes notes expliquent tous les « termes techniques » et les provincialismes. Mais il serait préférable que, pour les prochaines éditions de ce bon, de ce très bon roman (car il faut souhaiter de nombreuses réimpressions de cet ouvrage), les notes soient placées au bas de chaque page plutôt qu'à la fin du volume, ce qui serait certainement plus pratique.

Ne manquons pas de signaler la typographie impeccable et la belle présentation de ce livre.

Avec *Thibaut le Mauvenu* nous retrouvons (enfin) un roman frais, sain, jeune, qu'on lira et relira toujours avec beaucoup de plaisir, où l'humour ne manque pas plus que l'action, et qui nous change tellement de presque toute la littérature contemporaine.

Et combien il serait souhaitable que l'appel lancé par Robert Maurice, au Chapitre XVIII, soit entendu : « Car nous aussi, Français du siècle vingtième, nous avons une renaissance à faire... ».

Renaissance de notre littérature, d'abord.

Puissions-nous avoir moins de littérature « engagée », de

(1) « Mort de la Liberté ? ou le Partage des Fontaines » est un essai de philosophie sociale écrit en 1938, mais toujours d'actualité, et où l'auteur fait une critique constructive du monde moderne, tout en chantant un Hymne à la Vie d'une rare beauté.

« combat », de littérature « noire », étalant le sadisme d'un être humain dénaturé et dégénéré, et puissions-nous trouver, en contre-partie, un peu plus de *Thibaut*, c'est-à-dire de gaieté, d'enthousiasme, de vie vraie, quoi ! loin de toute « pseudo-angoisse » fort à la mode, hélas...
EL MEIS

GEORGES MUCHERY. — « *Traité Pratique d'Astrologie Judiciaire en images, le Thème Natal* ».

Un vol. illustré, in-8 raisin, sur beau papier : 1.600 Fr.

« *Utilisation des 48 Images Astrologiques comme procédé divinatoire. L'astrologie horaire. Le Tarot Astrologique* ».

Une brochure in-8 raisin. Images hors-texte, sur carton fort, en 4 couleurs (630 Fr.). Aux Editions du Chariot, Paris.

Dans ces nouveaux livres de l'inlassable Muchery, il faut distinguer deux parties très différentes. La première, c'est ce « *Traité Pratique d'Astrologie Judiciaire* » qui est presque — je suis extrêmement difficile — l'instrument de travail que j'appelle de tous mes vœux depuis tant d'années, pour les lecteurs de langue française.

De toute façon, il s'agit là d'un livre en tous points remarquable, que j'ai déjà beaucoup utilisé, et qui m'a rendu de grands services dans la pratique de l'astrologie, en économisant le temps perdu à rechercher des indications éparses dans de multiples livres ou manuels.

A lui seul, il remplace une bonne bibliothèque astrologique. Naturellement, il n'est rien de nouveau en Astrologie depuis et même avant, Ptolémée. Mais, la présentation des vérités éternelles est quand même le fruit d'un travail personnel qu'il faut louer, en pensant aux peines qu'il vous épargnera.

Si, il y a quand même quelque chose de nouveau, et qui, comme tel, doit être soigneusement étudié pour reconnaître s'il est ou non valable. Mes seules expériences concernent un nombre trop faible de cas pour pouvoir être érigées en censeurs éclairés. Muchery chiffre chaque planète selon sa valeur zodiacale, sa valeur terrestre et les aspects qu'elle reçoit. Il obtient ainsi, pour la planète considérée, un nombre, positif ou négatif, qui concrétise sa puissance ou sa débilité. Si la méthode, à l'expérience, se révèle bonne, elle facilitera énormément la tâche finale de l'interprétation. En tout cas, elle vaut d'être essayée.

La deuxième partie, revenant aux procédés chers à Muchery, est un superbe jeu de tarots astrologiques, d'une présentation impeccable, d'un dessin fascinant et vigoureux, avec des teintes violentes qui forcent l'esprit à vivre la carte qui sort sous vos doigts. Nous passons là du domaine de la rigueur astrologique — tant scientifique que traditionnelle — à celui de la divination. Celle-ci est évidemment une question de « don ». On naît devin, on ne le devient pas. Je crois que ceux qui

possèdent le « don » utiliseront avec fruit les cartes de Muchery.

Et les autres, en les agençant froidement selon des règles mathématiques et astrologiques précises, prendront mieux et plus rapidement conscience de la valeur et de la pratique de l'astrologie. Là aussi, il en résultera pour eux gains de temps et de peines...

En bref : deux excellentes nouveautés en astrologie.

*
**

« *Le Zodiaque* ». 1. Le Bélier - 2. Le Taureau.

Deux volumes, chaque volume, 11,5 × 16,5, 144 pages, 70 illustrations, sous couverture couleur et or (250 Fr.). Aux Editions du Seuil, 27, rue Jacob, Paris-6^e.

Sous la direction d'André Barbault, voici une nouvelle édition qui va réjouir les astrologues, et les autres. Chacun des petits volumes de cette collection — qui en comprendra naturellement au moins douze — étudie un signe zodiacal. Bien que chaque volume débute par un petit cours très clair sur l'érection des horoscopes, il ne faut pas voir là des études approfondies sur les aspects ou les positions zodiacales. Plus simplement, plus utilement peut-être, les présentateurs se sont bornés à voir ce que *vaut* chaque signe, dans ses trois manifestations principales : Etre (psychologie et tempérament affectif des natifs du signe), Paraître (leurs rapports avec la société), et Exister (petit dictionnaire des personnalités spécialement marquées par le signe étudié).

Les chapitres sont clairs, bien présentés, émaillés de remarques pertinentes. A première vue, cela peut paraître élémentaire, mais justement, on s'aperçoit vite que ce qui manque à beaucoup d'astrologues c'est le fondement même de la science, toute cette partie symbolique, mythique ou métaphysique par dessus laquelle on saute couramment pour aller droit au but, c'est-à-dire à l'interprétation. Rien d'étonnant à ce que celle-ci soit ensuite si souvent viciée.

Tout ce qui a été négligé, on le trouve là, en quelques pages alertes, et bien des astrologues en feront leur profit, qui croyaient posséder complètement leur sujet.

Deux autres aspects de ces manuels les rendent bien attrayants : une iconographie astrologique étonnante, une liste de personnalités fortement marquées par le signe étudié, avec leurs dates de naissance, leurs portraits et, assez souvent, quelques lignes de leur écriture. La richesse de cette documentation suffirait, à elle seule, à placer ces ouvrages dans une bonne bibliothèque astrologique. D'ailleurs, je promets bien des étonnements à ceux de nos lecteurs qui se procureront ces plaquettes, quand ils verront sous un jour peut-être inattendu la face de tel auteur, peintre ou musicien, dont ils ne connaissaient pas les traits...

Je rendrai compte de la sortie des presses des autres ouvrages de la collection au fur et à mesure qu'ils me parviendront, mais j'invite les lecteurs du « Symbolisme » à en guetter la mise en vitrine pour se les procurer sans tarder. Ils en auront bien du plaisir... pour un prix d'une modicité surprenante.

*
**

ROGER PEYREFITTE. — « *Chevaliers de Malte* ».
Un volume 12 × 19, 334 pp. Flammarion édit.
(675 Fr.).

J'avais, en son temps, rédigé une critique des « Clefs de Saint-Pierre », pour dire tout le bien que je pensais de ce livre, violemment anticlérical, ou, plutôt, anti-romain, mais, dans le fond, sincèrement et profondément chrétien. Quelques lecteurs du « Symbolisme », ayant eu vent de mon projet, me firent remarquer qu'après tout il n'appartenait pas à un Franc-Maçon de se mêler des affaires de Rome, même sous la forme objective d'une critique impartiale. Je ramassai donc mon article et n'y pensai plus.

Je ne me sens pas lié par les mêmes scrupules en ce qui concerne le dernier livre de Roger Peyrefitte, « Chevaliers de Malte ». J'avoue que le relent de vieille chevalerie que traîne après lui l'Ordre de Malte était fait pour me séduire, et pour me rendre sympathiques ces Chevaliers égarés dans le monde moderne.

Ce livre est l'histoire vécue d'un dur écartèlement. Celui d'hommes soumis sans restrictions au Saint-Siège, et qui, avec une claire vision des faits, sont contraints de concilier cette obéissance totale avec les colères et les révoltes que soulèvent les agissements des plus hauts dignitaires de l'Eglise romaine, désireux d'asservir l'Ordre pour mettre la main sur ses richesses et ce qui lui reste de puissance morale et d'entregent international.

Dans le fond du décor, la présence invisible mais toute-puissante du Pape. Evidemment, il est toute bonté, toute sagesse, toute infailibilité de jugement... quand il peut connaître et juger. Mais, autour de lui veille la cohorte des cardinaux et des familiers qui s'emploient à lui voiler soigneusement les éléments de la cause. Faux en écritures historiques, documents tronqués, contre-vérités avancées comme paroles d'Evangelistes, calomnies, campagnes de presse, mensonge, promesses reniées, tout est bon pour faire plier le Grand-Maitre de l'Ordre et ses plus fidèles lieutenants.

En face de l'Ordre, demeuré « pur » — et avec quel mérite —, un cardinal sans scrupules, des concussionnaires, des simoniaques, toute une tourbe d'hommes sans foi ni conscience, qui s'abritent sous l'autorité usurpée de la tiare pour mieux parvenir à leur but.

Et, malheureusement, ce n'est pas un roman. Tous les noms sont en clair, rien n'est anonyme, aucune scène n'est inventée. On sent que les preuves les plus authentiques sont derrière chaque phrase. Sinon, comment un tel livre eut-il pu paraître sans qu'immédiatement le bras séculier fût appelé à venger les outrages faits aux prélats. Car enfin, si je comprends bien, celui-ci, « made in U.S.A. », a escroqué des centaines de millions de dollars, en vendant très cher à ses compatriotes des brevets, diplômes et manteaux qu'il n'avait aucun droit de répartir. Tel autre a trafiqué des décorations officielles de l'Ordre ; tel autre a promis ce qu'il savait ne pouvoir tenir...

Je ne suis pas suspect de sectarisme, et je commence à avoir quelque expérience des sociétés humaines. Je crois bien que je n'ai jamais éprouvé de sentiments d'écœurement, de nausée

spirituelle équivalents à ce que j'ai ressenti en voyant les agissements des plus grands dignitaires de l'Eglise romaine. Il faut vraiment que celle-ci soit d'essence divine pour ne pas s'écrouler dans une mer de boue morale et de scandales soigneusement voilés.

Ceci dit pour le fond de l'intrigue, et laissant à chacun le soin de tirer ses propres conclusions de cette lamentable histoire vécue, qui sera plus tard un élément important de la grande Histoire, je dirai que ce livre écrasant — dans tous les sens du terme — se lit comme le plus passionnant des romans policiers. On est tenu en haleine par les multiples épisodes d'une lutte inégale, où tout n'est que sourires allusifs, phrases raffinées, baisers empoisonnés, jusqu'au jour où les masques sont enfin jetés, quand saute le vernis vatican et apparaissent la lippe et les canines des loups humains qui se dévorent à pleines dents. Nous nous sentons presque envie d'applaudir quand, à la dernière page, les bons sont sauvés, et que le méchant cardinal, vaincu au moment même qu'il tenait — ou croyait tenir — le succès entre ses mains, dans une sorte de crise d'hystérie piétine sa perruque en pleurant de rage.

La moralité de l'histoire, c'est un cardinal intègre — il en est quand même, serait-on tenté de dire — qui la conte à un chevalier révolté par la duplicité des milieux du Vatican...

« ...Vous avez oublié que l'Eglise ne peut avoir jamais tort — j'entends qu'elle ne peut jamais l'avouer... Ceux qui perdent la foi à Rome ne l'ont jamais eue. A quoi servirait le pouvoir des clés, même quand il se délègue à des mains inhabiles ou indiscrettes, si ce n'est à imposer ce qui paraît à leur détenteur, non pas la vérité éternelle, mais la vérité du moment ? Pour s'imposer, la vérité éternelle n'a besoin de personne... Mais, il y a, pour des intérêts divers, peut-être même matériels, sordides, n'importe le terme, une raison passagère de voir et de juger. Si, en vue d'en assurer le triomphe, l'Eglise ou ses représentants usent ou abusent de son pouvoir spirituel, ils font bien et nous devons leur céder. Elle est comme un Etat qui se sert de la force publique pour appliquer une loi éphémère, voire injuste. Il agit au nom de la raison d'Etat, et utilise tous ses moyens, et, avant le Christ, Socrate mourant l'en a justifié... » (p. 297).

Je terminerai sur une critique d'ordre strictement matériel. Par bien des points — style, vivacité, lucidité — Roger Peyrefitte fait songer à Balzac. On retrouve le grouillement de vie intense, le souci des ensembles et du détail qui caractérisent « la Comédie Humaine ». Il manque à ce livre quelques tableaux synoptiques et un Index sommaire qui eussent permis au lecteur de s'y retrouver plus facilement, à la fois dans les chemins du Vatican et dans les noms à consonances en grande majorité étrangères avec lesquels il se familiarise difficilement.

♦♦

HECTOR PEREZ MARTINEZ. — « Cuauhtemoc ».

(La Vie et la Mort de la Culture Aztèque).

Un volume 12 × 19, 292 pp. (cartes et planches,

dans et hors le texte). Robert Laffont édit., 30, rue de l'Université, Paris, (690 Fr.).

Il s'agit là d'un livre déjà ancien — 1952 — mais qui vient seulement d'être porté à ma connaissance. Si j'ai tardivement la joie de le lire, elle n'en a pas été diminuée. C'est l'histoire de la conquête du Mexique par Cortès, et de la « résistance » opposée par le général indigène Cuauhtemoc aux envahisseurs. Rien que l'« actualité » de cette étude suffirait à intéresser le lecteur français de notre époque. Il lui suffirait d'extrapoler dans le temps et dans le lieu — chacun choisira suivant son goût, ce temps et ce lieu — pour revivre des épopées, ou des crimes, contemporains. Tout y est, ceux qui acceptent, ceux qui se révoltent, le gouvernement « légal », le « collaborateur », le général qui appelle aux armes, la guerre ouverte et la guérilla.

Tels ne sont point les propos habituels du « Symbolisme », qui se veut en dehors de la mêlée, s'il ne peut être au-dessus. Il me suffira donc de souligner l'opposition de deux cultures, de deux traditions, l'une et l'autre également dédaigneuses de la vie humaine individuelle, qu'il s'agisse des innombrables sacrifices offerts par les Aztèques à leurs dieux, ou des massacres et tortures dont les Espagnols ne se firent pas faute de les combler. On admire le courage et l'intelligence politique de Cortès, payant sans cesse de sa personne dans les combats et les épreuves, et devant en même temps soudoyer les princes indigènes et soumettre les capitaines fatigués, parfois félons. Les Espagnols à la recherche — d'abord — de l'or, sont ensuite séduits par le mystère de la civilisation aztèque... « Quand la force des mythes éclate dans la poitrine des conquistadores, c'est que se sont fondus les deux plus grands attraits de l'épopée hispanique : l'attirance du mystère et celle de l'or. Mystère et or expliquent la foi et l'espérance, passions primordiales du soldat de Cortès... » (215).

Mais ce qui pour nous, traditionalistes, fait l'intérêt de ce livre, c'est qu'il expose clairement comment une tradition « vivante » peut, sous l'influence des pressions extérieures, devenir exactement une « superstition ». Tout le Chapitre I, « l'Ambiance », semble être un abrégé des doctrines traditionnelles dans leurs applications : langage, peinture, sculpture, danse, poésie, musique, ainsi qu'une mise en valeur des rites destinés à unir étroitement la collectivité et le divin. Tradition « de masse », où l'individu n'a pas de valeur propre, mais tradition individuelle pourtant, puisque l'homme trouve son accomplissement dans le sacrifice d'un seul à tous... Tandis qu'aujourd'hui « la multitude, faite de bras innombrables et d'un seul visage contracté, remplace l'image antique du peuple au sein duquel l'homme, au lieu de se perdre, se retrouvait... » (p. 7, préface de Octavio Paz).

On comprend alors comment, en dépit de la disproportion des forces en présence, Cortès et sa poignée de conquistadores vinrent à bout des armées aztèques... Certes, les Espagnols furent aidés par l'appui des tribus indigènes profitant de la conquête étrangère pour se révolter contre la brutale et sanguinaire tyrannie aztèque. Mais, du côté de celle-ci, acceptation du destin, sorte de suicide collectif d'une race subitement privée de son substratum traditionnel et rituel.

Par certains côtés, la tradition Aztèque, funèbre, tout entière fondée sur l'acceptation de la mort comme un passage vers un meilleur au-delà, rappelle la tradition tibétaine telle que nous

pouvons la connaître à travers les ouvrages des meilleurs spécialistes de cette question, ou à travers les traductions les plus authentiques des textes sacrés.

L'horreur et la grandeur mêlent leurs couleurs de sang et d'or, sur lesquelles se détachent, différentes mais de même valeur, les couleurs espagnoles, dont le prosélytisme catholique couvre des desseins nullement spirituels.

En conclusion, je renverrai le lecteur de ce livre à un autre ouvrage, qu'on ne comprendra bien qu'après avoir lu « Cuauhtemoc ». C'est « le Serpent à Plumes », de Lawrence, deuxième face du diptyque dont « l'Amant de Lady Chatterley » forme le premier volet.

Et, pour nous, Français de 1957, il nous restera à retrouver, puis méditer, le filigrane que laissent apparaître les dernières lignes du livre...

« ...Écoutez l'un de nous niant les Indiens. Cette négation est proprement le cri qui confirme l'influence ancestrale. Ainsi prétend-on réprimer et censurer l'éternité du fait indigène. Et plus nous le nions, plus nous disons que Mexico ne peut espérer de nouveaux signes de l'Indien, plus alors, avec une force accrue, l'Indien vit en nous, dans la chair et dans l'esprit.. La norme spectrale de l'indigène modèle en même temps le conquérant. Si celui-ci subjugué le corps des hommes de la tribu, il succombe en revanche sous leur esprit. Quand en nous les idées entrent en conflit, c'est parce que s'affirme alors davantage la clarté de ce destin : c'est parce que Cortès et Cuauhtémoc s'animent et reprennent leur bataille séculaire... ».

MERCURIUS IN LIBRA

(Suite et fin de la page 45)

être qu'à la fin d'une telle étude j'en serais réduit à dire : « Ou vous comprenez et sentez la valeur transformatrice du rite, et il est inutile que je vous en parle ; ou vous ne la comprenez ni ne la sentez, et tout ce que je pourrais dire ne changera rien dans vos jugements. Alors, de toute façon, il est préférable que je me taise... ».

Enfin, bien assuré d'avoir mécontenté tout le monde, je vais m'en aller, *seul*, au long de la Voie...

« ...Ne l'émeus pas de l'abandon des multitudes ; celui qui possède le flambeau NE MARCHE JAMAIS SEUL. Va tranquille ; tu portes la vérité. » (10).

MARIUS LEPAGE

(10) MARGIOT. *Op. cit.* p. 269.



— CORRESPONDANTS DU « SYMBOLISME » —

FRANCE.

Raymond BÉCEL. Ingénieur, 7, rue de Metz. Paris 10^e.
(Correspondant Général).

Marcel SPAETH, 9, rue Dépe. Caudéran (Gironde).

A. ROUX. 75, rue Renan. Rochefort-sur-Mer (Charente-Maritime).

Fernand ORELLI. 3, rue Fondère, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Jacques MEISEL, 17, rue de Soissons. Belfort.

Roger FRENEL. Rue Gabriel Mouilleron. Toul (Meurthe-et-Moselle).

Léon LANGLET. « Le Mansouria-Parc de Miremont ». Bouzaréa. (Dpt d'Alger).

GRANDE-BRETAGNE.

Jean PIETTE - N° 6 — Housing Estate. Comins Coch, nr Aberystwyth.

Maurice PAILLARD. 14, Buckingham Palace Road. London S. W. 1.

SUISSE.

Roger STIRN. 6, rue Petitot. Genève.
(C.C.P. 1.69.03 - Genève).

TURQUIE.

V. VECIHI GÖRK. Boîte Postale 227. Beyoglu, Istanbul.

U. S. A.

Maurice SHIRE. 87-10 37th Avenue. Jackson Heights 72. New-York. (N.Y.)

BIBLIOTHÈQUE du SYMBOLISME

O. WIRTH.	
Introduction au Tarot	100 »
Planches du Tarot	épuisé
Idéal initiatique	épuisé
Symbolisme occulte de la Maçonnerie ..	100 »
Notions élémentaires de Maçonnerie ..	60 »
Serpent Vert	300 »
Stanislas de Guaita	400 »
Qui est régulier ?	200 »
Mystères de l'Art Royal	500 »
Tarot des Imagiers	épuisé
Symbolisme Astrologique	1.100 »
Symbolisme hermétique	épuisé
Poème d'Ishtar	épuisé
St. DE GUAITA et O. WIRTH.	
Le Problème du Mal	400 »
BEDARRIDE.	
Règle et Compas	90 »
CORNELOUP.	
Travail en Loge	épuisé
A. LANTOINE.	
Lettre au Souverain Pontife	épuisé
M. LEPAGE.	
L'Ordre et les Obédiences	525 »
B. LEROY.	
La Franc-Maçonnerie jugée objective- ment	60 »
MARECHAL.	
Essai sur l'Idéal Maçonnique	75 »
F. MENARD.	
La Flûte Enchantée	225 »
NAGRODSKA.	
La Dame et le Diable	75 »
A. BOUTON ET M. LEPAGE.	
Histoire de la Franc-Maçonnerie dans la Mayenne	900 »

Pour les ouvrages ci-dessus, adresser les commandes au Directeur
 du « Symbolisme », Marius LEPAGE, 23, Rue André-de-Lohéac,
 Laval (Mayenne) C.C.P. 1320-79 Rennes,
 ou à la Librairie VEGA, 175, Boulevard Saint-Germain, Paris (6).
 C.C.P. 829-11 Paris

Les frais d'envoi sont à compter en sus de la commande

